



2019

Rapport d'activité de l'APapp



Sommaire

La vie associative et statutaire	3
Le label APP	7
Suivi qualité et gestion	7
Certification Qualiopi et label APP	9
Communication	11
Les certifications CléA et CléA numérique avec le réseau APP	12
Les grands chantiers de l'APapp en 2019	15
Le dispositif Apprenant Agile	15
Le projet [RE]connaissances	19
Le projet Art-Connection	21
La promotion de la démarche	23
Les trois temps forts de l'année	27
APP en résonances	27
Dixièmes Assises du réseau APP	29
Le Comité National d'Orientation et de Suivi	29
La professionnalisation	30
Le réseau en chiffres	32

LA VIE ASSOCIATIVE ET STATUTAIRE

LES MISSIONS

L'APapp – Association pour la promotion du label APP (Atelier de Pédagogie Personnalisée) - assure actuellement **cinq grandes missions**. Elle intervient également dans certains champs secondaires en fonction des opportunités : réponse à des appels d'offre, achats groupés, mutualisations...



UN ENGAGEMENT

Le label APP qualifie une démarche de formation, basée sur les principes pédagogiques de la **personnalisation** et de l'**autoformation accompagnée**, mise en œuvre dans un environnement de formation singulier.

Un site de formation certifié APP est **un espace de formation ouvert, pérenne, ancré sur son territoire, à entrées et sorties permanentes**, dans lequel chaque personne peut trouver rapidement une réponse formation adaptée en termes de niveau, de besoin et de rythme. Une personne qui s'inscrit dans un parcours de formation en APP bénéficie automatiquement d'une approche centrée sur elle-même et sur son projet.

Ainsi, les APP sont depuis le départ, dès le début des années 1980, des acteurs de terrain engagés dans l'accès au savoir pour tous. Chaque jour, les acteurs des APP travaillent à promouvoir l'accès à la formation, à la qualification et à l'emploi pour tous les citoyens.

Le **réseau APP est un acteur original dans le monde de la formation** puisqu'il représente un réseau ouvert dans lequel s'intègrent des organismes de formation aux statuts multiples (associations, Greta, CFA, CFPPA, CCI, CRP, Mairies, MFR, ...). C'est un réseau pluriel qui se rassemble autour d'une vision partagée de la formation.

LA GOUVERNANCE

L'APapp est administrée par un Bureau de **10 membres** élus pour deux ans. Responsables d'organismes labellisés APP, ils ont à cœur la réussite et le développement des projets portés par l'APapp pour le réseau des APP et la reconnaissance du label.

Le 12 juin 2019 s'est tenue à Dijon une **Assemblée Générale électorale** au cours de laquelle sept membres ont vu leur mandat renouvelé :

- **Marie Boucon**, ACIFE, APP de Châtillon et de Clichy (Île-de-France)
- **Mylène Chassang**, ACPM, APP de Marseille, de Toulon, de Brignoles et Aubagne (Provence-Alpes-Côte d'Azur)
- **Stéphane Chomprey**, IRFA SUD, APP de Montpellier, de Bagnols-sur-Cèze, de Montauban et d'Albi (Occitanie)
- **Vincent Coudert**, COBAS Formation, APP d'Arcachon (Nouvelle Aquitaine)

- **Muriel Marseglia**, RE.FORM.E, APP de Strasbourg centre (Grand Est)
- **Yves Vernon**, MEDIA FORMATION, APP de Rouen rive droite (Normandie).
- **Christophe Wambst**, GRETA NORD ALSACE, APP de Haguenau et de Saverne (Grand Est)

Trois membres ont rejoint le Bureau dans sa nouvelle composition :

- **Fanny Doerr**, GIPFI SCOP, APP de Strasbourg sud (Grand Est)
- **Christian Legendre**, ACEREP R2D FORMATION, APP de Héricourt (Bourgogne-Franche-Comté)
- **Omar Mostefaoui**, ORDINATHEM, APP de Hem (Hauts-de-France)

Le Bureau nouvellement élu a confié les responsabilités suivantes à :

- **Yves Vernon : président**
- **Marie Boucon : vice-présidente**
- **Mylène Chassang : trésorière**
- **Christophe Wambst : secrétaire**

Michel Tétart occupe une fonction particulière de « conseiller » auprès de l'APapp au sein plus particulièrement du Bureau et de la CNL. Ancien animateur national du réseau des APP, il est un collaborateur volontaire et engagé auprès de l'APapp.

- ⇒ 5 réunions de Bureau en 2019 : 9 janvier, 14 mars, 16 mai, 12 septembre, 7 novembre.
- ⇒ Une Assemblée Générale : le 12 juin 2019

Vincent Coudert élu à cette Assemblée Générale a quitté ses fonctions de directeur de la formation de COBAS Formation en juillet 2019. À compter de la prise d'effet de cette démission, Vincent Coudert a donc dû renoncer à son mandat au Bureau national.

En juillet 2020, l'APapp a appris avec une profonde tristesse le décès de **Stéphane Chomprey**, le Directeur Général de l'IRFA SUD, porteur de quatre APP en région Occitanie et membre du Bureau de l'APapp depuis 2017. Promoteur de la démarche APP depuis plus de 10 ans, Stéphane Chomprey s'est toujours montré investi pour défendre la modernité de la démarche et pour en réinterroger les enjeux stratégiques. L'APapp perd avec son départ, en plus d'une personne très appréciée, un acteur important de notre réseau. Au-delà du réseau APP, au travers de ses différents mandats et engagements, c'est le monde de la formation qui perd avec le départ de Stéphane Chomprey un partenaire précieux.

L'ÉQUIPE

En lien avec le Bureau, l'**équipe d'animation de l'APapp** assure la promotion du label, suit et valorise l'activité APP des organismes labellisés et pilote les campagnes de labellisation.

Au-delà de ces obligations liées à la gestion du label, l'équipe met en place une animation de réseau tournée vers la professionnalisation des acteurs, le renforcement des compétences, la mutualisation des pratiques et l'appui au transfert des savoirs et compétences.

Elle développe des expérimentations et des projets innovants, assure la communication et la promotion de la démarche, consolide les partenariats et œuvre au renforcement du maillage territorial.



Laurence Martin
Directrice



Laure Pillias
Directrice adjointe et animatrice nationale



Nahissa Uk
Chargée de projet et d'ingénierie pédagogique
Référente nationale CléA et CléA numérique



Isabelle Salvi
Chargée de projet et d'ingénierie pédagogique
Référente pédagogique Apprenant Agile et projets européens



Ferdinand Cazin
Chargé de missions labellisation et communication



Vincent Carcone
Assistant administratif et comptable

Quatre **formateur-ric-e-s expert-e-s APP** issu-e-s du réseau APP complètent cette équipe en assurant les formations proposées par l'APapp : Yamina Bouayad-Agha, Myrna Jacquin, Sylvain Rousseau et Chantal Seveno.

Les mouvements au sein de l'équipe nationale APapp

En mai 2019, Catherine Charroux a quitté ses fonctions d'assistante administrative et comptable à l'APapp pour des raisons personnelles, fonctions qu'elle occupait depuis janvier 2016. Pour prendre le relais, l'APapp a accueilli dès mars 2019 Vincent Carcone, titulaire d'un baccalauréat professionnel en comptabilité et d'un brevet de technicien supérieur en management des unités commerciales.

Chantal Seveno, qui apporte son expertise aux projets APP CléA et CCE (*Apprenant Agile*) depuis fin 2016, n'a pas pu être renouvelée à son poste de chargée de mission en CDD, mais continue de s'investir auprès du réseau en tant que formatrice experte. Elle anime notamment les formations-actions *Apprenant Agile* et des sessions pour les nouveaux-elles formateur-ric-e-s APP.

Il est à noter également la signature d'un contrat à durée indéterminée avec Ferdinand Cazin en janvier 2019. Arrivé à l'APapp en juillet 2017, il a été confirmé dans ses missions, notamment la gestion des campagnes de labellisation et le développement de la communication.

LES INSTANCES

Le Comité National d'Orientation et de Suivi du réseau APP (CNOS)

Une fois par an, cette instance réunit les partenaires nationaux institutionnels, politiques et économiques du réseau. Lors de cette rencontre, l'APapp présente les actions menées avec le réseau et les partenaires et expose ses nouveaux projets. Les échanges permettent de partager les informations et les analyses et d'enrichir les projets.

La commission prospective

C'est l'**instance de réflexion de l'APapp** qui se met en place lorsque le réseau s'accorde sur la nécessité de réfléchir à son devenir. Elle permet d'anticiper les évolutions du label et dessine les orientations possibles de la démarche APP, du réseau des organismes labellisés et de sa structuration au niveau local et national. Elle est ouverte aux membres du réseau. Des partenaires peuvent également y être associés. Une fois les thématiques définies, elle s'organise en groupes de travail.

La Commission Nationale de Labellisation (CNL)

Elle est instituée par les statuts de l'APapp. Elle a pour vocation d'**émettre un avis et des propositions sur les rapports d'évaluation** qui lui sont soumis pour analyse de la conformité au cahier des charges APP. Elle agit également en qualité de comité de suivi du label avec pour missions d'**administrer le dispositif de labellisation**, d'assurer son évolution stratégique et de maintenir sa pertinence et sa reconnaissance. La CNL est composée de trois collèges qui réunissent respectivement des représentants du monde de l'éducation et de la formation, des personnes qualifiées reconnues pour leur expertise et des représentants des organismes porteurs d'APP eux-mêmes. Elle se compose *a minima* de dix-huit membres. La diversité de sa composition permet une analyse éclairée de l'activité de l'organisme candidat pour évaluer la mise en œuvre de la démarche APP.



Composition de la CNL

Collèges	Membre	Représentant-e	Fonction / Statut
Présidence	APapp	Yves Vernon , par délégation Laurence Martin	Président de l'APapp Directrice de l'APapp
Experts	Bernard Alix		Président et cofondateur de La Maison du Travail, enseignant au Cnam et chef de projet au CNFPT
	Vincent Cocquempot		Vice-président Formation Continue et Alternance de l'Université de Lille
	Alexandre Ginoyer		Président du Comité Mondial pour les Apprentissages tout au long de la vie (CMAtlv)
	Michel Tétart		Conseiller APapp Fondation et coordination du réseau APP 1986-2008
Partenaires	DGEFP	Laurent Duclos	Chef de projet « Ingénierie de parcours et stratégies d'accompagnement »
	ANLCI	Anaïs Borowiak	Chargée de mission nationale - Monde du travail et accès à l'emploi
	AGEFOS PME	Véronique Chauvin et Geneviève Delor	Responsable Innovation et Qualité de l'Offre de formation et Directrice adjointe de la direction métier
	AKTO	Marc-Olivier Jouan	Directeur du Développement et des Partenariats Nationaux
	Uniformation	Bruno Corcagnani	Responsable qualité de l'offre de formation
	CAFOC de Versailles	Sarah de la Morandière	Conseillère en Formation Continue - Individualisation - FOAD - Tutorat
	FFP	Philippe Scelin	Président de la FFP en région Normandie
APP	APP Saverne et Haguenau - GRETA Nord Alsace	Bruno Bataille	Coordonnateur APP
	APP Marquette-lez-Lille, FCP	Lionel Emery	Directeur
	APP Saint-Pierre, AREP	Jocelyne Guichard	Directrice
	APP Paris Crimée, Greta M2S	Alain Marcuzzi	Coordonnateur APP
	APP Toulouse, LRF	Antonia Roldan	Directrice
	APP Lillebonne, CLIPS	Corinne Rusolen	Responsable Formation et Qualité
	APP Mulhouse, ARFP	Nicolas Staerk	Coordonnateur APP

LE LABEL APP

SUIVI QUALITÉ ET GESTION

LA CAMPAGNE DE LABELLISATION 2019

Plus de la moitié des APP ont eu leur audit intermédiaire en 2019, conséquence des « vagues » de labellisations survenant tous les trois ans depuis 2012.

- 19 dossiers de labellisation APP
 - 16 dans le cadre de la procédure de renouvellement du label APP.
 - 3 dans le cadre d'une demande initiale.
- 75 dossiers d'audits intermédiaires.

La Commission Nationale de Labellisation (CNL) s'est réunie à six reprises pour traiter ces quatre-vingt-quatorze dossiers, soit deux réunions de plus qu'en 2018 afin de réduire la durée moyenne des réunions de la commission.

75 dossiers ont fait l'objet d'une procédure de médiation dans l'attente de documents et d'informations à fournir à l'APapp, et ce essentiellement sur : (i) des incohérences sur les statistiques déclarées pour l'activité APP ; (ii) la conformité du contrat pédagogique APP et (iii) La demande de précisions lors de réponse à des alertes ou points sensibles.

LE MAILLAGE TERRITORIAL & LA COMMUNICATION

L'un des principaux objectifs de l'APapp est de promouvoir la démarche et le label et ainsi **densifier le maillage territorial des APP**. L'APapp a décidé en 2019 d'élargir son offre de certification pour s'adapter aux évolutions liées à la question de la qualité en formation (voir : *Le label APP, certification Qualiopi et label*).

Trois nouvelles labellisations ont été enregistrées en 2019 en régions Centre-Val de Loire, Normandie et Nouvelle-Aquitaine. Trois sites ont quitté le réseau des organismes labellisés APP dans les Hauts-de-France, en Occitanie et en Martinique.

UNE NOUVELLE MODALITÉ DE REUNION POUR LA COMMISSION

La CNL s'est réunie au mois de juillet à distance afin d'examiner les dossiers des quelques APP ayant un renouvellement dans cette période. Cette façon de procéder facilite grandement la participation à la commission pour les représentants des APP hors-métropole.

LE NOUVEAU COLLÈGE APP DE LA COMMISSION

Élus pour une durée de deux ans, les représentants des APP occupent un collège à part entière de la CNL. Sept sièges leurs sont en effet réservés. Suite à l'Assemblée générale annuelle de l'APapp, les **membres élus** sont Bruno Bataille (APP de Saverne et Haguenau), Lionel Emery (APP de Marquette-lez-Lille), Jocelyne Guichard (APP de Saint-Pierre), Alain Marcuzzi (APP de Paris Crimée), Antonia Roldan (APP de Toulouse), Corinne Rusolen (APP de Lillebonne) et Nicolas Staerk (APP de Mulhouse).



Répartition des APP par région au 31 décembre 2019

Région	Nombre d'APP	Région	Nombre d'APP
Auvergne Rhône-Alpes	1 (=)	Occitanie	16 (-1)
Bourgogne Franche-Comté	6 (=)	Pays de la Loire	2 (=)
Bretagne	2 (=)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	8 (=)
Centre-Val de Loire	1 (+1)	Guadeloupe	0 (=)
Corse	0 (=)	Guyane	1 (=)
Grand Est	9 (=)	La Réunion	3 (=)
Hauts-de-France	10 (-1)	Martinique	2 (-1)
Île-de-France	25 (=)	Mayotte	2 (=)
Normandie	12 (+1)	Saint-Pierre-et-Miquelon (COM)	1 (=)
Nouvelle-Aquitaine	16 (+1)	TOTAL	117

LABELLISATION APP ET REPRÉSENTATION DES PARTENARIATS

Lors des Assises 2019 du réseau à Dijon, **la convention avec la DGEFP a été renouvelée** par son représentant, Stéphane Rémy, adjoint au sous-directeur Politiques de formation et du contrôle et Marie Boucon, vice-présidente de l'APapp. **Ce partenariat officialise notamment la participation de la DGEFP à la Commission Nationale de Labellisation.** Elle y sera représentée par Laurent Duclos, chef de projet « Ingénierie de parcours et stratégies d'accompagnement ».

Le partenariat existant avec les ex-OPCA OPCALIA, Intergros et FAF.TT se poursuit avec Akto, OPCO des entreprises et salariés des services à forte intensité de main-d'œuvre. C'est son directeur du Développement et des Partenariats Nationaux, Marc-Olivier Jouan qui représente l'institution à la CNL.

Vincent Cocquempot, vice-président Formation Continue et Alternance de **l'Université de Lille** et Alexandre Ginoyer, président du **Comité mondial pour les apprentissages tout au long de la vie** ont également rejoint la commission dans le collège expert aux côtés de Bernard Alix, enseignant au Cnam et chef de projet au CNFPT et de Michel Tétart, co-fondateur et ancien coordinateur du réseau des APP.

LE LABEL APP

CERTIFICATION QUALIOPi ET LABEL APP

La loi du 5 septembre 2018 « relative à la Liberté de choisir son avenir professionnel » prévoit que chaque organisme de formation souhaitant accéder à des fonds publics ou mutualisés fasse l'objet d'une certification unique délivrée par un organisme accrédité par le Comité français d'accréditation (COFRAC). **La loi offre également la possibilité que cette certification, dénommée par la suite « Qualiopi », soit délivrée par une instance de labellisation reconnue par France compétences.**

Pour l'APapp, la volonté de se donner la possibilité de reconnaître directement des instances de labellisation marque le souci des pouvoirs publics « *de ne pas casser les dynamiques de réseau, de respecter leurs spécificités et d'encourager l'innovation* ».

CANDIDATURE

Reconnu label qualité depuis 2016 par le Cnefop, il était indispensable à l'APapp de rentrer dans la démarche Qualiopi. L'enjeu ? **Une reconnaissance et une légitimité supplémentaires au label APP.**

Le cahier des charges APP intègre depuis toujours les critères désormais listés au Référentiel National Qualité (RNQ) mais en y associant une vision qualitative en lien avec les spécificités de la démarche qu'il promeut. Sur de nombreux aspects le label va donc au-delà des attendus du RNQ et apporte aux acteurs de l'orientation, de la formation professionnelle et de l'insertion des garanties en termes d'expertise d'accompagnement et de formation, particulièrement adaptées aux besoins de tous et notamment des publics les plus vulnérables.

Si la certification Qualiopi oblige à de nouvelles démarches, elle porte aussi une opportunité de développement.

Dès le 19 août, l'équipe nationale a été fortement mobilisée sur ce chantier : rencontres et échanges avec la DGEFP et AFNOR Certification, réflexions stratégiques, évolution du cahier des charges du label et de la procédure de labellisation, rédaction du dossier de demande de reconnaissance déposé le 4 novembre.

Une première lecture du référentiel national qualité (RNQ) sur lequel se fonde la certification Qualiopi a révélé que **dix des vingt-huit indicateurs concernant les actions de formation était déjà couverts par le label APP** et que huit complémentaires l'étaient partiellement. L'équipe s'est mise au travail avec un double objectif : clarifier et formaliser les éléments du RNQ déjà présents dans le label et intégrer les éléments jusqu'ici absents.

Après plusieurs mois de travail, **de nouvelles versions du cahier des charges du label et de la grille d'audit détaillant le label indicateur par indicateur ont été soumises à France Compétences** comme éléments centraux du dossier de candidature.

Le Guide de la labellisation APP a également été retravaillé afin d'intégrer certaines exigences de la certification Qualiopi, notamment au sujet des procédures de candidature et de gestion des non-conformités.

RECONNAISSANCE

L'APapp a été reconnue « instance de labellisation » habilitée à délivrer la certification Qualiopi à travers l'octroi du label APP par décision de France Compétence du 19 décembre 2019. Cette orientation stratégique a été depuis entérinée par l'Assemblée Générale de l'APapp qui a voté les modifications apportées au cahier des charges pour candidature au mois de février 2020. Six autres instances de labellisation ont été habilitées à délivrer la certification Qualiopi à travers leurs labels, habilitations courant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022. Ce qui porte à sept le nombre d'instances de labellisation reconnues pour cette période.

Le modèle d'audit associé à la labellisation APP était un élément central du nouveau modèle à établir.

Jusqu'alors un modèle unique d'audit permettait d'obtenir le label APP, sur un format simple à comprendre et à communiquer : un jour d'audit pour la labellisation d'un site de formation.

Avec les nouvelles modalités sont apparues des difficultés à lever : concilier un label APP qui reconnaît un site vs une certification qui s'applique à l'entièreté d'un organisme de formation, maintenir une approche site par site face à une nouvelle réglementation qui met en place l'échantillonnage. Et surtout ne pas imposer aux APP des « doublons » dans leurs démarches de labellisation/certification.

Il fallait être en capacité de proposer une offre pensée comme un véritable service pour les membres actuels et futurs du réseau. Autant de défis à relever pour prendre en considération les évolutions réglementaires sans dénaturer ni revoir à la baisse les exigences du cahier des charges APP.

OFFRES ET CONDITIONS

De la reconnaissance de l'APapp comme instance de labellisation par France Compétences découlent désormais deux offres de labellisation qui induisent des temps spécifiques d'audit, détaillés dans le guide de labellisation APP.

L'APapp continue de proposer son **offre de labellisation historique APP** pour un site de formation.

Elle propose également désormais **une offre double label APP + certification Qualiopi** aux organismes en capacité de respecter les trois conditions suivantes, proposées par l'APapp et validées en AG Extraordinaire :

1. **Chaque site de formation de l'organisme fait l'objet de la labellisation APP.**
2. **L'activité de l'organisme porte uniquement sur les actions de formation et de VAE**, catégories d'actions pour lesquelles l'APapp est habilitée à délivrer la certification Qualiopi.
3. **Les trois quarts, au moins, de l'activité de formation de l'organisme doivent être concernés par la démarche APP (en termes de parcours ou d'heures réalisées).** La certification Qualiopi concernant l'ensemble de l'organisme, la part de l'activité APP doit être suffisamment importante pour considérer que l'audit couvre l'ensemble des activités menées par l'organisme. Cette part de l'activité de formation peut être envisagée, au choix, en proportion des heures de formation ou du nombre de parcours réalisés.

Le cahier des charges national APP isole sous forme d'encadrés les critères Qualiopi qui ne relèvent pas d'éléments intrinsèques à la démarche APP. Cette approche permet ainsi d'identifier aisément les critères additionnels de la démarche de qualité double label APP et certification Qualiopi.



Qualiopi
processus certifié

Critères annexés à la démarche de labellisation couplée label APP et certification Qualiopi

(la certification qualité est délivrée au titre de la catégorie d'actions suivantes : action de formation)

Les modalités d'audit (durée) de la certification Qualiopi étant variables en fonction de l'organisme évalué, l'offre de labellisation double APP + Qualiopi est tenue de s'y conformer. Les facteurs à prendre en compte sont : le chiffre d'affaire de l'organisme, le nombre de sites concernés et si l'organisme possède une activité de VAE. Concernant le nombre de sites à auditer, l'APapp n'a pas souhaité reproduire la logique d'échantillonnage possible dans l'audit Qualiopi pour l'audit APP et chaque site doit faire l'objet d'une évaluation.

COMMUNICATION

LES BRÈVES DE L'APAPP

Cinq mails de « brèves » ont été envoyés aux membres du réseau aux mois de janvier, février, mai, août et novembre 2019. Ces brèves contribuent à l'animation de réseau en partageant l'actualité de l'APapp ainsi que celle de tout APP qui fait part à l'APapp de son souhait de partager ses projets, initiatives, évènements...

SHOOTING PHOTOS

Un shooting photo a été organisé le 22 janvier à l'APP de Châtillon (ACIFE), avec la participation d'apprenant.e.s et de format.eur.rice.s sur place. Ces photos les mettent en scène dans différentes situations d'apprentissages en autoformation accompagnée. Elles viennent renforcer la banque d'images dont l'APapp dispose pour faire la promotion de la démarche.

NOUVEAU SITE INTERNET DU RESEAU

La nouvelle version du site internet de l'APapp a été mise en ligne après l'été 2019. Elle propose **une nouvelle manière d'accéder aux informations avec trois entrées adaptées à différents visiteurs** : le grand public, les organismes de formation ainsi que les partenaires et institutions.

Parmi les nouvelles fonctionnalités : une **carte interactive** indiquant les APP de proximité, une **page de ressources documentaires** et un **formulaire de contact**.

L'extranet a lui aussi été refait à neuf avec une nouvelle présentation des fonctionnalités auxquelles le réseau était déjà habitué : espace ressources, accès aux statistiques, FAQ... À noter qu'il est désormais possible d'afficher dans l'extranet les publications d'actualités, initialement réservées au site grand public.



Le site a été cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national "Emploi et Inclusion" 2014-2020

APP DANS LA PRESSE EN 2019

Centre Inffo a publié sur centre-inffo.fr **trois articles** en lien avec les évènements organisés et co-organisés par l'APapp.

- « APP, compétences transversales et badges numériques » - 14 janvier ;
- « Les APP prêts à déployer des outils valorisant les compétences acquises en situation de travail » - 4 avril ;
- « 24 juin – XIème séminaire : Le pari gagnant des compétences pour tous (CMA et APapp) » - 20 juin 2019.

Isabelle Salvi, chargée de projets et d'ingénierie pédagogique à l'APapp, a co-signé un article avec Mariachiara Pacquola et Carmen Cavaco, toutes deux représentantes de partenaires européens, **publié dans la revue Education Permanente** (avril 2019). Intitulée « La reconnaissance des compétences-clés en Europe (France, Italie et Portugal) », la publication revient sur les recherches-actions du projet Eure.K et ses conclusions.

Réseaux sociaux

Au 31 décembre 2019, les comptes de l'APapp sur les réseaux sociaux totalisaient :

Facebook : **453 abonnés** ↗ +18%

@reseauapp

Twitter : **384 abonnés** ↗ +61%

@APapp_APP

LinkedIn : **184 abonnés** ↗ +241%

linkedin.com/company/apapp

LES CERTIFICATS CLÉA ET CLÉA NUMÉRIQUE AVEC LE RÉSEAU APP

CléA en APP en 2019

3.695 évaluations préalables réalisées

90% demandeurs d'emplois - 10% salariés

56% femmes - 44% hommes

27% de demandes de certifications dès l'évaluation préalable

419 évaluations finales réalisées

412 évaluations finales validées

L'année 2019 a été ponctuée par de nombreux épisodes d'incertitudes et de challenges sur le champ de la certification des compétences Socle : arrêt puis reprises parcellaires des financements, révision du modèle CléA, lancement des habilitations pour la certification CléA Numérique, ... L'APapp s'est particulièrement investie pour accompagner au mieux le réseau et pour défendre les intérêts des apprenants, mais également pour maintenir une dynamique d'ingénierie et de professionnalisation à la hauteur de ces différents enjeux.

(NOUVEAU) COUP D'ARRET POUR CLEA

La réforme « Avenir professionnel » a procédé à une refonte de la gouvernance et du financement de la formation professionnelle. Précédemment piloté par le Copanef et financé par le FPSPP, **CléA a ainsi vu son modèle révisé en 2019**. L'Association nationale pour la certification paritaire interprofessionnelle et l'évolution professionnelle (ANCPiEP) – devenue depuis Certif'Pro – a été créée le 20 décembre 2018 pour reprendre les droits de propriété des certifications CléA et CléA numérique.

L'APapp avait alerté dès l'été 2018 sur les risques pour le dispositif CléA, et en janvier 2019, le réseau APP est entré dans une période difficile, dans la quasi-impossibilité de proposer l'accès à la certification CléA aux publics accueillis.

Philippe Debruyne, le Président de Certif'Pro, indiquait dans un article paru sur Centre Inffo en mars 2019 « **une chute de 80 % des débuts de parcours** ». Le réseau APP n'a pas échappé à la règle.

À cette baisse du nombre d'évaluations s'ajoute une autre conséquence de la réforme, **la délivrance des certificats CléA a également été suspendue sur le premier semestre**. Près de 3.000 bénéficiaires ayant terminé l'évaluation finale, tous réseaux confondus, ont été mis en attente d'obtenir leur certificat.

Un financement alternatif des évaluations a été possible à partir de février dans le cadre de l'Aide Individuelle à la Formation (AIF) de Pôle Emploi, sous réserve d'un accord favorable de la part d'un-e conseiller-e Pôle emploi et en passant obligatoirement par le CPF. Avec des modalités longues et complexes, l'AIF n'était pas adaptée au dispositif CléA et au principe d'universalité d'accès.

En l'absence de visibilité sur les financements et en relais des multiples questionnements du réseau, **l'APapp a régulièrement alerté les décideurs nationaux**. En mars, l'association a notamment attiré la vigilance de Pôle emploi sur l'importance de maintenir des forfaits planchers généralisés, respectivement pour l'évaluation préalable à 450€ et pour l'évaluation finale à 250€.

L'APapp a entretenu ses contacts et assis sa posture de relais d'information et de vigilance auprès de France compétences, Certif'Pro et du Haut-Commissariat aux Compétences et à l'Inclusion par l'Emploi (HCCIE). Elle a ainsi régulièrement relayé la réalité des situations vécues par les APP et leurs apprenants : l'urgence à rendre CléA accessible à tous, à organiser les jurys de certification, à trouver une alternative financière pérenne intégrant tous les publics, salariés compris...

Les Assises nationales APP, lieu d'annonce des décideurs nationaux

C'est finalement à l'occasion des Assises nationales du réseau APP à Dijon en juin que les acteurs nationaux se sont exprimés face au réseau APP pour apporter des clarifications.

Certif'Pro, par la voix de son président Philippe Debruyne, annonce le 14 juin que **le financement des évaluations CléA serait de nouveau assuré pour les demandeurs d'emploi**. Représentant le HCCIE, Carine Seiler confirme l'engagement d'une ligne budgétaire spécifique du PIC (Plan d'investissement dans les compétences) à la certification CléA. Un budget de 15 millions d'euros annuel est prévu pour permettre de financer les évaluations préalables et finales à hauteur des forfaits en vigueur - respectivement de 450€ et 250€.

Suite à l'interrogation du réseau sur les modalités envisagées pour permettre une mobilisation rapide de ce dispositif, Certif'Pro confirme alors que les mesures nécessaires seront prises pour sortir rapidement de cette période d'incertitude. Le réseau s'est également félicité de l'éligibilité « de droit » de CléA au dispositif Pro A pour les salariés. Dans l'ambition partagée de rétablir la continuité de service sur CléA et de garantir celle de CléA numérique, cette annonce a fait l'objet d'un communiqué APapp au 1^{er} juillet 2019.

Le Bureau de l'APapp en soutien au réseau face aux conséquences économiques

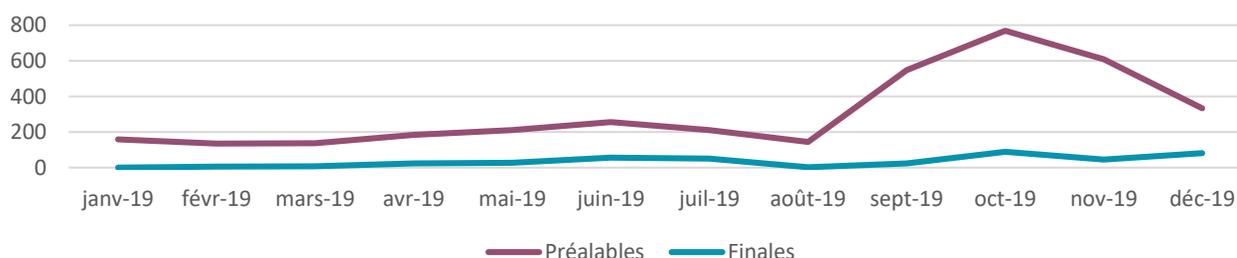
Afin de ne pas mettre le réseau en difficulté face à ces nombreuses incertitudes, afin de lui permettre de maintenir sa capacité à accompagner le plus grand nombre vers la certification CléA, **le Bureau de l'APapp a décidé le 9 janvier de revoir à la baisse les rétrocessions APP pour les évaluations initiales et finales, les passant de 8 à 5 %**. À compter du 1^{er} janvier 2019, la rétrocession sur l'évaluation préalable est ainsi passée de 36 € à 22,50 €, la rétrocession sur l'évaluation finale de 20 € à 12 €.

Suite à la décision de Certif'Pro de mettre en place à partir du 1^{er} juillet 2019 un système de rétrocessions en sa faveur sur CléA et CléA numérique et dans le même souci de ne pas pénaliser les APP, le Bureau décide le 12 septembre de ne pas leur faire porter une double facturation (APapp – Certif'Pro) donc de **suspendre les rétrocessions 2019 à destination de l'APapp au titre des évaluations CléA réalisées à compter du 1^{er} octobre 2019**.

MAINTIEN ENGAGE DE LA DYNAMIQUE RESEAU

L'absence de financements puis les incertitudes ont naturellement eu pour conséquence **un effondrement de CléA avec une diminution des évaluations réalisées en APP**.

Évolution du nombre d'évaluations réalisées



La région Hauts-de-France porte 35 % des évaluations nationales CléA en APP, le financement des évaluations préalables et de la formation CléA étant intégré à leur marché régional. Grâce au choix politique de la région réunionnaise de systématiser l'évaluation CléA, La Réunion représente quant à elle 22 % des évaluations nationales.

NOUVELLES HABILITATIONS

La campagne d'habilitation lancée du 1^{er} semestre 2019 n'a pas concerné les APP sur la certification CléA puisque les habilitations APP délivrées pour 3 ans par le Copanef en juillet et novembre 2018 ont été reprises par Certif'Pro.

En revanche, lors des campagnes d'habilitation des 1^{er} et second semestre 2019, **78 APP ont obtenu une habilitation pour mettre en œuvre la nouvelle certification CléA numérique** sur les champs de la formation et de l'évaluation.

Parmi les 86 APP mettant déjà en œuvre CléA en APP, 75 APP ont mandaté l'APapp pour porter leurs demandes d'habilitation CléA numérique. **La mise en conformité de ces 75 demandes dans un temps contraint a nécessité la mobilisation de toute l'équipe APapp pour se garantir le respect des exigences du cahier des**

charges de Certif'Pro lors de cette première campagne d'habilitation. 3 APP complémentaires ont accordé mandat à l'APapp lors de la campagne d'habilitation de novembre 2019. A noter que sur les 78 APP au total, 2 organismes de formation, nouvellement APP et déjà engagés sur CléA (socle) via un autre réseau, ont choisi d'accorder leur mandat à l'APapp pour CléA numérique.

À compter du 1er juillet 2019, **Certif'Pro abandonne l'habilitation formation CléA** considérant que toute action peut en effet contribuer à l'acquisition des compétences attendues dans ce cadre. Les habilitations Coparef des organismes APP disparaissent également, l'APapp ayant assuré les mises en conformité nécessaires.

Les commissions paritaires interprofessionnelles régionales (CPIR) ou « Transitions Pro » sont chargées, par délégation de Certif'Pro, de l'organisation des jurys validant et délivrant les certificats.

En attendant leur mise en route opérationnelle, l'APapp a relayé à Certif'Pro tous les dossiers en attente de jury ou de compléments issus du réseau. Soit **plus de 700 dossiers ainsi remontés qui ont été traités directement par Certif'Pro**, avec le concours d'anciens administrateurs Coparef, constitué pour ce faire en jury transitoire jusqu'au 31 décembre 2019.

L'APAPP ET LE RESEAU PROACTIFS SUR CLEA NUMERIQUE

Lancé officiellement le 17 septembre 2019, CléA numérique est une certification « levier » face à la fracture numérique, une brique complémentaire de CléA dédiée à la maîtrise des fondamentaux des usages du numérique en environnement professionnel. Ses objectifs : contribuer à la lutte contre l'illectronisme et à l'accompagnement à la transition numérique des entreprises.

Expérimenté en 2018 et initialement prévu pour être lancé début 2019, CléA numérique a pâti toute l'année, au même titre que CléA, des conséquences de la réforme de la formation professionnelle.

En attendant les décisions et mesures de Certif Pro, **l'APapp a poursuivi, avec l'appui du réseau, l'élaboration de son outil d'évaluation pour une mise en œuvre opérationnelle dès son lancement officiel.**

Lors des Assises nationales du réseau de juin, un atelier d'échanges « CléA numérique » a permis de le faire connaître et de partager avec le réseau l'évaluation élaborée via le groupe de travail dédié (10 APP mobilisés). Cet atelier a réuni 27 participants. Face aux réalités territoriales, divers questionnements sur la légitimité et les stratégies à adopter pour intégrer ce nouveau dispositif ont été abordées.

Alors que les modalités de financement de cette certification ne sont toujours pas déterminées, l'APapp et le réseau se sont particulièrement mobilisés pour faire valoir cette nouvelle certification.

ACCOMPAGNER ET PROFESSIONNALISER LES ÉQUIPES

Dès l'annonce des nouvelles procédures de prises en charges des évaluations, l'APapp a accompagné le réseau dans la mise en visibilité de son offre d'évaluation et de formation des deux certificats CléA et CléA numérique.

Ainsi, les APP ont plusieurs fois été invités à référencer leur offre de certification et de formation CléA et CléA numérique sur les sites des CARIF-OREF.

73 professionnels du réseau APP ont été formés en 2019 à la mise en œuvre de l'évaluation CléA. Cela représente sur l'année une baisse d'un tiers du nombre de professionnels formés par rapport à 2018, mais plus de la moitié ont été formés à l'occasion de la reprise d'activité CléA du second semestre. Malgré la baisse d'activité durant l'année, les APP ont ainsi maintenu un effort conséquent d'investissement de leurs équipes sur cette certification.

Suite au lancement officiel du nouveau certificat CléA numérique par Certif'Pro, l'APapp a dès le 1^{er} octobre lancé une grande campagne de professionnalisation du réseau.

146 professionnels du réseau ont été accompagnés à la prise en main des outils élaborés par l'APapp pour CléA numérique en 2019. Les APP habilités de toutes les régions (DROM compris), à l'exception de la région PACA (action reportée à janvier 2020 en raison des grèves nationales) ont participé à la formation « évaluateur CléA numérique » en mode présentiel ou distanciel.

LES GRANDS CHANTIERS DE L'APAPP EN 2019

APPRENANT AGILE [RE]CONNAISSANCES ART-CONNECTION

LE DISPOSITIF APPRENANT AGILE

À partir du dernier trimestre 2018, le réseau entamait une série d'expérimentations à grande échelle du dispositif *Apprenant Agile* pour la reconnaissance et validation des compétences mobilisées et développées dans un parcours en APP et transférables aux situations de la vie personnelle, sociale et professionnelle.

Le 3 octobre 2018, la certification « Apprenant Agile : Faire valoir ses capacités à apprendre et à s'adapter » était déposée à l'inventaire de la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP).

L'originalité de cette certification tient dans ce qu'elle identifie des compétences transversales indispensables pour l'exercice d'un métier, quel qu'en soit le secteur d'activité. Elle s'inscrit également dans **un parcours certifiant d'un nouveau genre « fondé sur les preuves et non l'épreuve » par la validation des badges numériques APP.**

L'objectif de l'année 2019 a été de développer la dynamique d'expérimentation avec le réseau APP afin de construire le dispositif APP de validation *Apprenant Agile*. 2019 a également été une année d'engagement du réseau dans ce dispositif de validation innovant reposant sur la formation-action des équipes pédagogiques.

Le groupe en charge du projet Apprenant Agile

Constitué par l'APapp pour assurer le pilotage, l'organisation, la mise en place et le suivi des activités dans une approche de recherche-action participative incluant des apprenants expérimentateurs volontaires.

Une équipe pour la professionnalisation du réseau

- Une cheffe de projet et référente pédagogique du projet CCE : Isabelle Salvi
- Une animatrice nationale du réseau APP : Laure Pillias
- Trois formateur-rices référent-e-s pédagogiques des FA CCE : Chantal Seveno (APapp), Myrna Jacquin (APP de Mulhouse) et Frédéric Ochsenbein (APP de Strasbourg sud).
- Un référent technique de la plateforme numérique *Apprenant Agile* : Ferdinand Cazin

Une équipe dédiée à la recherche-action participative du projet

- Deux APP pour tester la plateforme numérique *Apprenant Agile* - APP d'Arras et de Strasbourg sud.
- Sept APP pour développer des modalités d'accès à la certification *Apprenant Agile* - APP d'Albi, de Caen, de Dijon, de Montauban, de Sète, de Saint-Ouen l'Aumône et de Strasbourg sud.
- Deux APP pour expérimenter le livret de suivi de l'apprenant - APP de Montauban et de Sète.
- Deux APP pour accompagner les premiers apprenants vers la certification - APP d'Albi et de Montauban.

Des livrables pour formaliser le dispositif de validation et capitaliser sur les expérimentations

- Un guide pédagogique « Mettre en œuvre les ateliers apprendre à apprendre en APP »
- Un guide sur les badges numériques APP et l'utilisation de la plateforme
- Le plan de la formation-action CCE 2019-2020
- Une fiche et ses annexes sur les modalités d'accès à la certification *Apprenant Agile*
- Un cadre pédagogique pour la création du livret de suivi de l'apprenant en autoformation accompagnée

Quatre axes de progrès pour formaliser le dispositif Apprenant Agile

La campagne de professionnalisation du réseau reposait sur **quatre axes de progrès** en lien avec les nouvelles pratiques pédagogiques du dispositif *Apprenant Agile*. L'enjeu stratégique pour le réseau était de parvenir à généraliser ces pratiques observées, formalisées et développées pendant la phase de recherche et développement du projet CCE.

- **Axe 1** : Mieux préparer les apprenants à l'autoformation accompagnée (pédagogie du projet)
- **Axe 2** : Analyser et exploiter tout le potentiel d'une situation d'apprentissage (entrée par les situations)
- **Axe 3** : Mettre en œuvre la *méthodologie des Kairos* pour formaliser les acquis d'expérience dans le cadre des six compétences polyvalentes et des huit compétences clés européennes (pratique réflexive et collective)
- **Axe 4** : Appréhender l'articulation du dispositif de validation avec la plateforme de badges (mode de validation par les badges numériques APP)

Une campagne de professionnalisation massive du réseau

En un peu plus d'un an, **186 professionnel·le·s du réseau issu·e·s de 82 APP ont été formé·e·s**. Cela signifie que près des trois quarts des APP du réseau ont expérimenté le dispositif *Apprenant Agile* ! Cette professionnalisation s'est mise en place à travers treize « promotions » régionales dont la grande majorité s'est déroulée en 2019.

Chaque promotion comprenait trois sessions en présentiel (à l'exception de la promotion DROM), échelonnées sur 4 à 6 mois, pour 35 heures de formation. Les sessions en présentiel étaient séparées par deux intersessions, comprenant environ 35 heures de temps d'expérimentation au sein de l'APP.

Chaque promotion disposait d'un blog, pensé comme un espace d'échanges de pratiques, de **mutualisation des expériences, des questions et des outils développés par les participants et par l'APapp**. Cet outil a également été le support pédagogique qui a permis à la formatrice-référente, Chantal Seveno, d'animer les intersessions et d'accompagner les participants à distance.

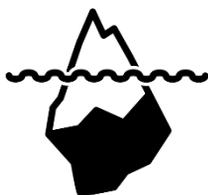
Promotions de formation-action CCE				Nombre de participants	
Lancement (session 1)	Fin (session 3)	Régions	Lieux	Nb. APP	Nb. personnes
Juil. 2018	Déc. 2018	Occitanie 1	Carcassonne	6	15
Juil. 2018	Déc. 2018	Occitanie 2	Montpellier	7	15
Nov. 2018	Avril 2019	Bourgogne-Franche-Comté	Montbéliard	4	9
Jan. 2019	Mai 2019	Nouvelle Aquitaine	Bordeaux	14	19
Jan. 2019	Mai 2019	PACA	Toulon	8	19
Jan. 2019	Mai 2019	Normandie	Rouen	5	14
Jan. 2019	Mai 2019	Normandie	Rouen	6	12
Fév. 2019	Juin 2019	Hauts-de-France 1	Hem, Seclin, Laon	6	16
Fév. 2019	Juin 2019	Grand Est	Strasbourg	8	17
Mars 2019	Juin 2019	Ile-de-France	Paris	9	17
Nov. 2019	Juin 2020	DROM	La Réunion, Mayotte	5	16
Nov. 2019	Juil. 2020	Hauts-de-France 2	Hem, Marquette-lez-Lille	2	9
Fév. 2020	Juil. 2020	Pays de Loire	La Ferrière, Val de Sèvre	2	8
Total 2019				63	139
Grand total (2018 – 2020)				82	186

Les enseignements de cette phase de professionnalisation

Les actions de professionnalisation du réseau et les expérimentations avec des apprenants ont permis de mettre en lumière, de documenter et d'évaluer les innovations portées par le projet :

- La **mise en mouvement autour d'objectifs pédagogiques** communs ;
- La meilleure **mesure des effets positifs produits par la démarche APP** ;
- **L'élan et le cadre méthodologique** pour se recentrer sur les fondamentaux de la démarche APP et réaffirmer l'envie de défendre ensemble une vision humaniste de la formation ;
- La capacité du réseau **à se renouveler et à se professionnaliser** pour répondre aux enjeux de sociétés en constante évolution.
- L'opportunité de **repenser les métiers de l'APP**, le travail en équipe et la valorisation des plus-values de la formation en APP

L'iceberg a été un symbole fort !



Un symbole pour prendre conscience des situations informelles qui se vivent au quotidien en APP ; il a été ainsi mis en évidence que les APP sont des lieux de vie et d'épanouissement pour les apprenants ; il s'y pratique l'écoute, l'empathie, la tolérance. Il a également été utilisé comme outil pédagogique pour comprendre la notion d'entrée par la compétence en situation et appréhender la formalisation des acquis d'expérience.

Les badges... pas uniquement pour les apprenant-e-s.

L'année 2019 a également été celle des **premiers badges Valorisateur de compétences** obtenus par des formateur-trice-s ayant accompagné des apprenant-e-s : Patricia Bonnet de l'APP de Montauban, Sylvain Rousseau de l'APP Dieppe, Nadège Claerebout Grondin et Delphine Thiriet de l'APP de Vernon et Daniela Raduly de l'APP de Caen.



Point sur l'évolution de la plateforme numérique Apprenant Agile et sur les badges APP

Tout au long de l'année, l'APapp a poursuivi les ajustements de la plateforme numérique *Apprenant Agile* avec son prestataire québécois, la société Pygmalion. En avril 2019, une première évaluation des badges APP avec les équipes expérimentatrices, dans le cadre de la formation-action CCE, a donné lieu à une seconde version des badges APP :

3 badges bleus pour structurer le parcours de formation de l'apprenant au cours de trois étapes de son apprentissage : **étape Explorateur, étape Bâtisseur, étape Architecte.**

2 badges roses pour mettre en relief la façon dont l'apprenant.e se place en démarche réflexive pour identifier son profil d'apprentissage et développer des méthodes, outils, et techniques pour mieux apprendre et faire face aux changements : **Ma boussole, Ma boîte à outils.**



L'objet des badges numériques APP est de **rendre visible la diversité des compétences mobilisées et développées dans le cadre d'un parcours de formation APP.**

Investi dans **l'association Reconnaître** via l'APapp qui compte parmi les membres fondateurs, le réseau APP est précurseur dans la mise en place de cette technologie innovante et naturellement en adéquation avec la reconnaissance de toute la richesse de parcours personnalisés en autoformation accompagnée.

Les grands évènements de communication à destination des partenaires et du réseau

Plusieurs évènements du réseau et de partenaires ont permis la présentation du dispositif de validation et de la certification *Apprenant Agile*. Cette communication a permis de faire le lien entre un projet d'innovation pédagogique, profondément ancré dans les valeurs et les pratiques des APP, et les besoins et attentes du secteur de la formation : mise en visibilité des compétences transversales, validation des acquis d'expérience, ...

Ces évènements ont permis d'aborder le sujet auprès de nombreux APP et partenaires du réseau (APP en résonance, Assises du réseau), des décideurs et grands opérateurs de la formation (Université d'hiver de la formation professionnelle) ainsi qu'aux membres de la communauté de pratique des badges numériques ouverts (conférence internationale ePIC).

Zoom sur : l'exposition des Assises 2019

Les actions autour de l'accompagnement du changement et de la professionnalisation du réseau ont été des occasions d'échanger et mutualiser les bonnes pratiques, de se retrouver entre pairs « parlant le même langage ». Elles ont été vécues comme un moment de valorisation et d'enrichissement à tous les niveaux.



Les promotions lancées fin 2019 ont pu bénéficier de la mutualisation des expérimentations et des outils déjà créés par les promos précédentes. De nombreux outils, témoignages de la richesse des échanges, de la créativité des équipes et de la pertinence du dispositif ont ainsi fait l'objet d'**une exposition aux Assises du réseau à Dijon**.

Le premier jury de la certification Apprenant Agile

Les premiers dossiers de candidature ont été étudiés lors du jury du 3 octobre 2019. **Les deux premiers apprenants agiles ont été accompagnés par les référentes des APP de Montauban et d'Albi (IRFA Sud), Patricia Bonnet et Marie-Laure Bellucci.**

Cette nouvelle certification APP est un outil à disposition du réseau APP pour permettre à chaque apprenant de « **faire valoir ses capacités à apprendre et à s'adapter** ». Seuls les APP ayant reçu l'accès à la plateforme des badges dans le cadre de la formation-action, sont habilités à faire une demande de certification *Apprenant Agile*.

Composition et rôle des membres du jury tripartite

- L'APapp agit en tant qu'instance nationale propriétaire de la certification. Elle est garante de la qualité de la procédure de certification.
- L'APP habilité agit en tant qu'autorité pédagogique légitime pour évaluer le niveau atteint par le/la candidat.e en complément des badges validés au cours du parcours de formation.
- Une ou plusieurs organisation.s tierce.s agit(ssent) en tant qu'autorité.s territoriale.s ou de proximité pour soutenir la valeur ajoutée de la certification sur un plan social, personnel, professionnel ou économique. Elle.s représente(nt), par exemple, le monde de l'entreprise ou de l'insertion professionnelle mais également plus globalement l'entourage des pairs/homologues du/de la candidat.e.

La candidature contient :

- Les trois badges APP validés et les dossiers de preuves associés : « Bâtitteur de mes compétences » ; « Ma boîte à outils apprendre à apprendre » ; « Architecte de mes projets ».
- Une synthèse réflexive du parcours APP, liée à la demande de badge « Apprenant Agile ».

[RE]connaissances

L'équipe de l'APapp a été fortement impliquée durant toute l'année 2019 sur sa candidature à l'appel à projets « **100 % inclusion – La fabrique de la remobilisation** » du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) piloté par le ministère du Travail.

Cet appel à projet vise la remobilisation de jeunes et demandeurs d'emploi vulnérables et en priorité les personnes peu qualifiées habitant les quartiers de la politique de la ville, les territoires d'outre-mer ou des zones rurales enclavées. **Il doit permettre d'expérimenter de nouvelles approches pour remobiliser, accompagner, développer et valoriser les compétences de ces publics et leur permettre de trouver un emploi durable.**

Le projet du réseau baptisé **[Re]connaissances**, a été déposé une première fois le 14 janvier 2019. Co-porté en première instance avec la Fédération nationale des centres interinstitutionnels de bilan de compétences (FNCIBC) il a permis de mettre en avant 54 CIBC et 71 APP intervenant en QPV et en zones rurales.

Retenu pour les oraux, le consortium APP-CIBC apprenait le 18 mars le rejet de sa candidature sur la seconde vague. Après un rendez-vous d'échanges avec la DGEFP pour prendre connaissance des motifs du refus, l'APapp décide de rebondir et de candidater à la troisième vague en septembre 2019, cette fois sans la FNCIBC qui fait alors le choix de laisser les CIBC territoriaux porter leurs propres candidatures.

Candidature vague 3, relance de la dynamique

En juin 2019, l'APapp relance la dynamique auprès du réseau avec un appel à candidature prenant en considération les motifs de report en première instruction : limiter à quatre territoires, donner la priorité aux zones rurales, mettre en visibilité la logique expérimentale, identifier plus clairement des actions de repérage et de mobilisation des publics. Une quinzaine d'APP manifestent leur intérêt pour le projet [Re]connaissances.

Au terme du processus de sélection, les territoires retenus pour décliner l'expérimentation sont les suivants :

- **Normandie Seine-Bray**, zone de revitalisation rurale, en Seine-Maritime avec les APP de Dieppe (Forjecnor 2000), Petit-Quevilly (Éducation-et-Formation), et Rouen Rive Droite (Média-Formation) ;
- **Sud Charente**, zone de revitalisation rurale en Charente avec l'APP de Barbezieux (AAISC) ;
- **Bassin de Thau**, quartiers classés politique de la ville en Hérault, avec l'APP de Sète (Agglopolé de Sète) ;
- **Métropole Dijonnaise Est**, zone de revitalisation rurale et quartiers politique de la ville en Côte d'Or avec l'APP de Dijon (Cesam).

La candidature APapp à la 3ème vague d'appel à candidature « 100 % inclusion – la fabrique de la remobilisation » est enregistrée le mardi 3 septembre.

Le projet [Re]connaissances sélectionné

Après deux présentations orales devant un comité des bénéficiaires le 29 novembre 2019 puis devant un comité de sélection le 20 janvier 2020, **le projet [Re]connaissances, piloté par l'APapp, est retenu** parmi plus de 120 candidatures dans le cadre de la troisième vague de l'appel à projets 100% inclusion.

Le fait que le projet [Re]connaissances soit retenu acte de sa propre reconnaissance par les institutions ainsi que des innovations pédagogiques portées par le réseau APP. C'est ainsi que, au-delà des territoires porteurs, **ce projet devrait rayonner sur l'ensemble des pratiques du réseau** en rendant visible son expertise auprès de davantage de partenaires et en donnant les moyens au réseau d'expérimenter et de consolider la certification *Apprenant Agile* et le dispositif de validation associé.

Fiche du projet [RE]connaissances

Six organismes APP vont constituer sur quatre territoires des collectifs d'acteurs issus de secteurs diversifiés pour repérer, mobiliser, former et accompagner vers l'emploi près de 500 personnes qui en sont très éloignées.

Il s'agira de construire des parcours sur-mesure, de 3 à 12 mois, articulant des temps de formation, de mises en situation et d'expériences collectives. Toute opportunité pour favoriser la remobilisation et la reconstruction du lien social sera encouragée : culturelle, sociale, professionnelle, ...

De nombreux acteurs de la formation, de l'insertion, de la culture, du social, du sport, seront ainsi parties prenantes de l'expérimentation sur les territoires.

Principaux objectifs :

- Accompagner 490 personnes vers un emploi durable sur 4 territoires en 2 ans
- Proposer à 100 % des bénéficiaires un parcours sur-mesure et évolutif
- Valoriser les acquis d'expérience par les badges numériques et la certification *Apprenant Agile*
- Professionnaliser les acteurs dans l'accompagnement à la reconnaissance des compétences mobilisées et développées
- Constituer des collectifs de territoires pérennes au-delà de l'expérimentation

Les plus-values du projet

- La personne comme artisanne de son parcours et d'une expérimentation collective
- Les compétences personnelles et sociales et la capacité d'apprendre à apprendre au cœur des parcours
- Un parcours certifiant d'un nouveau genre fondé sur les preuves, centré sur l'expérience.
- Un collectif constitué d'une diversité d'acteurs de proximité pour contribuer à la dynamique de parcours
- Une déclinaison sur quatre territoires afin de soumettre l'expérimentation à différents contextes

Carte d'identité du projet

Membres du consortium : APapp et six organismes de formation porteurs du label APP - AAISC, CESAM Formation, Education et Formation, Forjecnor 2000, Media-Formation, l'espace formation de Sète Agglopol Méditerranée.

Territoires d'expérimentation : quartiers politique de la ville du Bassin de Thau - Sète Agglopol Méditerranée, zones rurales et quartiers politique de la ville de la Métropole Dijonnaise Est, zones rurales de Normandie Seine-Bray, zones rurales du Sud Charente.

Public cible : personnes peu qualifiées, en grande difficulté d'insertion sociale et/ou professionnelle

Durée d'un parcours-type : 12 mois



Projet cofinancé dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences.

Financé par



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PLAN
D'INVESTISSEMENT
DANS LES COMPÉTENCES**

Opéré par



**BANQUE des
TERRITOIRES**
GRUPE CAISSE DES DÉPÔTS

ART-CONNECTION

Valoriser la compétence clé européenne n°8, sensibilité et expression culturelles, comme levier de développement des compétences individuelles et collectives au service de la cohésion sociale.

Le projet Art-Connection est né du projet Eure-K, à l'issue duquel deux des partenaires (APapp et Istituto Luigi Sturzo) ont considéré qu'il fallait poursuivre les travaux avec une approche culturelle, peu abordée jusqu'alors. L'APapp et l'Istituto Luigi Sturzo ont cherché deux autres partenaires selon des critères portant sur l'expérience, les valeurs, les recherches fondamentales sur des technologies et méthodologies innovantes, les activités en lien avec la dimension culturelle, les pratiques et les démarches pédagogiques innovantes.

Les partenaires du projet Art-Connection

L'Association pour la Promotion du label APP (APapp) : association porteuse d'un réseau national mettant en œuvre, depuis plus de 30 ans, une démarche fondée sur l'autoformation accompagnée.

L'Istituto Luigi Sturzo (ILS) : fondation culturelle italienne, spécialisée dans la culture et le patrimoine.

Conversas Associação Internacional (CAI) avec l'appui de son réseau international Street Work Training Institute (SwTI) : association spécialisée dans la mise en œuvre de pratiques et méthodologies d'accompagnement du « travail social de rue » selon des pédagogies actives et participatives faisant appel à l'éducation par l'art.

L'université de Loughborough (Lboro) : université avant-gardiste, spécialisée dans les recherches fondamentales et expérimentations autour de la méthodologie du *digital story-telling* et de l'approche culturelle.



Rétrospective de la naissance du projet Art-Connection

- **Septembre 2018** : décision par l'APapp d'être chef de file d'une proposition **Erasmus+**, au titre de l'action clé 2, partenariat stratégique. Désignation d'Isabelle Salvi comme coordonnatrice-animatrice du partenariat et cheffe du projet pour l'APapp.
- **Octobre à décembre 2018** : recherche des partenaires.
- **Janvier à mars 2019** : préparation de la proposition Erasmus+ par l'APapp.
- **19 mars 2019** : soumission de la proposition du projet « Art-Connection » dans le cadre des appels à propositions 2019 du programme Erasmus+.
- **10 juillet 2019** : notification d'acceptation de la candidature APapp par le Comité National d'Évaluation.
- **11 à 13 novembre** : première réunion transnationale entre les partenaires « Art-Connection » organisée à Paris par l'APapp, pour le lancement officiel du projet (kick-off meeting).

Le projet va porter sur une durée contractuelle de **35 mois** : les activités ont commencé le **18/09/2019** et doivent se terminer le **17/08/2022** (le rapport final devra être soumis pour le 17/09/2022).

Fiche du projet Art-Connection

La 8^{ème} Compétence Clé Européenne s'intéresse à l'expression créative d'idées, d'expériences et d'émotions dans une large gamme de médias. Mais la culture constituant une dimension fondamentale de l'être humain, sa traduction en termes de compétence « clé » est difficile à définir, surtout quand il s'agit d'opérationnaliser des dispositifs de reconnaissance et de validation de compétences

Révélee dans toutes les pratiques sociales et reconnue comme essentielle, voire existentielle, par la Commission Européenne, cette 8^{ème} compétence s'avère trop souvent être la grande oubliée des considérations politiques et éducatives des Etats.

Pourtant, l'entrée par la culture favorise l'appréciation d'un patrimoine culturel commun et la réappropriation des valeurs humanistes, essentielles pour répondre aux enjeux actuels de cohésion sociale sur les territoires. Cette entrée constitue par ailleurs un vecteur puissant d'accès aux parcours de renforcement des compétences clés, en cela qu'elle incite et soutient l'engagement des individus dans un processus créatif, favorisant mobilisation et développement de compétences transversales.

C'est donc sur ce chantier humain, mouvant, complexe, que Art-Connection s'engage, pour rendre visible ce fil conducteur entre créativité individuelle et innovation sociétale.

Les partenaires du projet, issus de quatre pays européens : Italie, Portugal, Royaume-Uni avec la France comme chef de file, vont associer leurs recherches et pratiques pédagogiques spécifiques, leur expérience dans la reconnaissance et la valorisation d'acquis d'expérience dans des contextes culturels et territoriaux variés, pour **créer ensemble une solution innovante pour la promotion de modèles pédagogiques inclusifs.**

Art-Connection vise ainsi à produire **un Mémoire européen pour soutenir la création et l'accès aux parcours de renforcement des compétences clés en s'appuyant sur le champ informel du patrimoine culturel commun à l'humanité.**

Le projet sera mené sur la base d'un dispositif global, construit dans une démarche de recherche-action participative menée dans les quatre pays partenaires, avec une diversité de publics adultes et de territoires.

Les productions intellectuelles seront co-produites dans une logique de responsabilités partagées : **un état des lieux** (Resp. ILS), **un cadre méthodologique** pour définir le dispositif global de recherche-action participative à mener dans les quatre pays partenaires (Resp Lboro), **un cursus de formation** (Resp. CAI), **une mallette pédagogique** (Resp. CAI) et **un mémoire européen** issu de l'ensemble des productions intellectuelles du projet. (Resp. APapp).

Des **journées de dissémination** organisées dans les pays partenaires au rythme des productions intellectuelles et la participation directe au projet d'experts académiques, permettront d'associer institutions politiques, chercheurs et acteurs du champ de la formation professionnelle des adultes, à une réflexion collective, constructive et pragmatique, sur la mise en œuvre de dispositifs éducatifs inclusifs.



LA PROMOTION DE LA DÉMARCHE

GARANTIR LA VISIBILITÉ DE L'EXPERTISE APP DANS UN PAYSAGE EN MUTATION

Dans le contexte de la réforme, les nouveaux acteurs de la formation professionnelle ont pris leurs marques en 2019. Cnefop, Copanef et FPSPP fusionnent pour donner naissance à France Compétences (septembre 2018). Sur les missions paritaires de certification jusqu'ici portées par le Copanef, Certif'Pro prend le relais à compter de décembre 2018. Les vingt OPCA cèdent leur place à onze opérateurs de compétences OPCO à compter du 1er avril 2019. **Un enjeu pour l'APapp qui doit suivre de près les changements de postes et de responsabilités de ses interlocuteurs déjà connus, tout en rencontrant de nouveaux partenaires.**

L'APapp ambassadrice du réseau APP auprès des grands acteurs institutionnels

Les contacts de l'APapp avec ses partenaires institutionnels ont été fréquents au vu de l'actualité, se traduisant tout particulièrement par des réunions de travail.

À titre d'exemples : **de nombreuses rencontres et réunions de travail avec la DGEFP et France Compétences** pour faire reconnaître l'APapp comme instance de labellisation habilitée à octroyer la certification Qualiopi ; **avec Certif'Pro et Pôle emploi** pour continuer de proposer un CléA de qualité ; **avec le HCCIE** pour défendre notre candidature au PIC « 100 % inclusion » ; **à l'Assemblée Nationale** pour apporter notre expertise au groupe d'étude illettrisme...



LA DYNAMIQUE PARTENARIALE

Tour d'horizon des autres partenariats & rencontres

L'APapp entretient et développe des collaborations et partenariats dans le cadre de ses différentes missions : contribution à la réflexion collective nationale comme européenne, labellisation, portage de CléA et de CléA numérique, recherche et développement en ingénierie pédagogique...

Ici encore, il s'agit via ces collaborations de **développer la capacité du réseau à agir au plus près des besoins** en maintenant et renforçant son identification comme élément d'une réponse globale aux besoins de formation et d'inclusion sociale, au titre de son expertise en termes d'accompagnement personnalisé bienveillant et force de propositions pédagogiques innovantes.

AFD – Agence Française de Développement

AFNOR Certification

AGEFOS-PME

ANGC – Agence Nationale des Groupements de Créateurs

ANLCI – Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme

Association « Reconnaître »

CAFOC de l'Académie de Versailles

CHANTIER école

CEREQ

CCI France

Centre Inffo

CMAtlv – Comité Mondial des Apprentissages tout au long de la vie

CNFPT – Centre National de la Fonction Publique Territoriale

Collectif Bleu Blanc Zèbre

Conversas Associação Internacional (CAI) – Portugal

COORACE - Fédération nationale de l'économie sociale et solidaire

CPAM du Val d'Oise

DIHAL - Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement des personnes sans abri ou mal logées

ESSFIMO (devenu depuis **AKTO** – Opco des services à forte intensité de main d'œuvre regroupant **Fafih**, **FAF.TT**, **Intergros**, **Opcalia**, **Actaliens**, **Agefos PME**, **Opc Transports** - et la branche de la propreté et des services associés).

FFFOD – Forum des acteurs de la formation digitale

FNCIBC – Fédération Nationale des Centres Interinstitutionnels de Bilans de Compétences

Fondation TOTAL

Foundation Tempus – Serbie

Groupe CARREFOUR

Groupe FAYAT Energie

Istituto Luigi Sturzo (ILS) – Italie

Loughborough University (Lboro) – Grande Bretagne

Ministère des Sports

OPCALIA

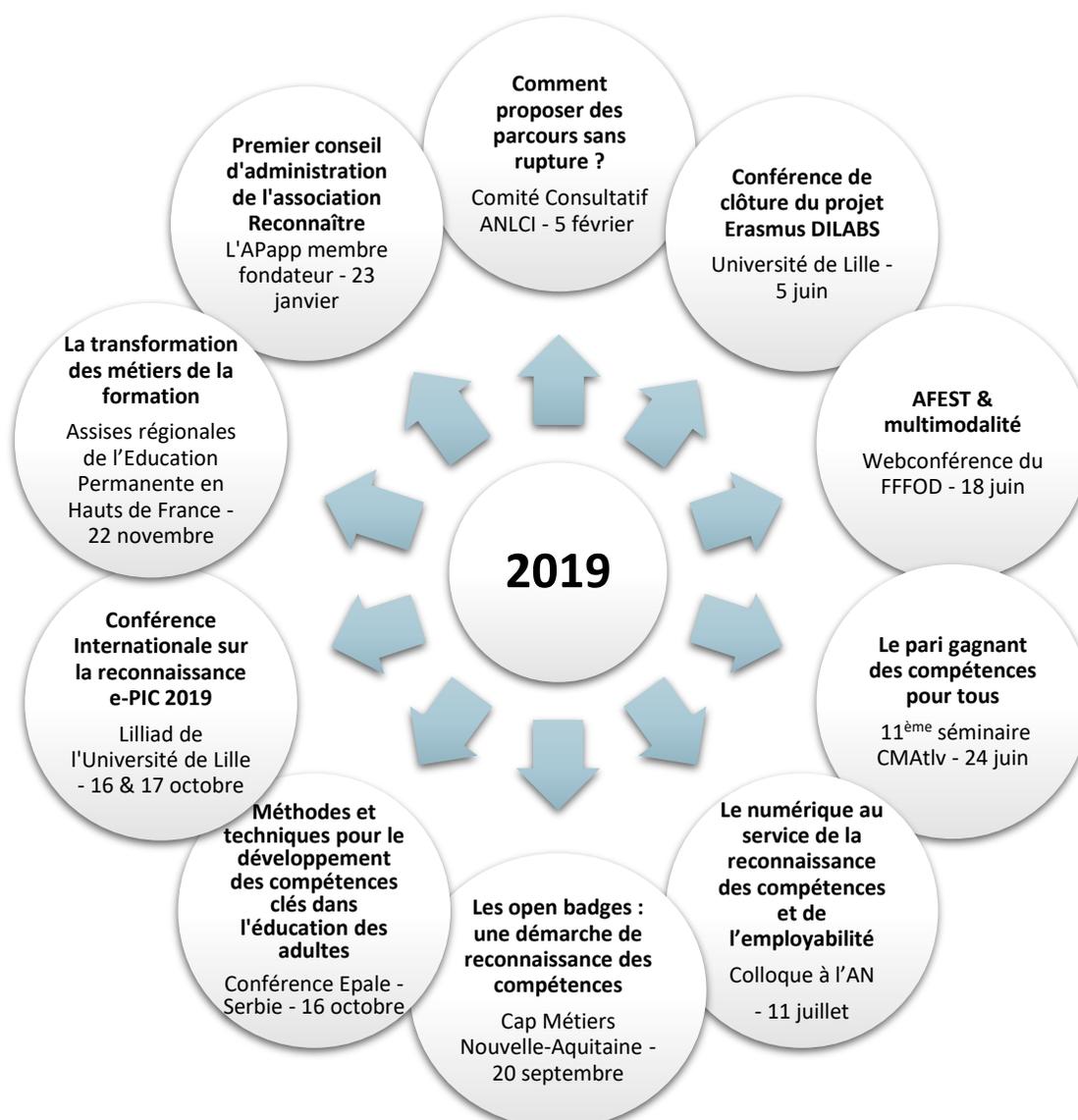
UNIFORMATION

Université de Lille

UNMFREO – Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation

UNML – Union Nationale des Missions Locales

Interventions et représentation du réseau APP lors des manifestations partenaires



Focus sur la 16^{ème} Université d'Hiver de la Formation Professionnelle (UHFP)

« Réforme de la formation, de l'apprentissage et de l'orientation – ensemble relevons le défi des compétences ! »



Cette édition s'est déroulée à Biarritz du 30 janvier au 1^{er} février.

L'UHFP 2019 était tout naturellement consacrée aux transformations issues de la Loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018, à sa mise en œuvre, aux enjeux qu'elle implique en matière de nouvelles gouvernances et de nouvelles compétences.

La présidence et la direction de l'APapp ont représenté le réseau et se sont fait le relais de son expertise et de ses questionnements. Cette édition a ainsi permis à l'équipe nationale de **rencontrer et d'échanger avec les principaux porteurs de la réforme**, de partager avec eux les questionnements sur l'avenir de CléA et plus généralement sur les modalités concrètes d'accompagnement des publics.

Cette année, c'est **l'APP de Strasbourg Sud (Gipfi Scop)** représenté par Frédéric Ochsenbein – formateur expert APP et expérimentateur du projet CCE - qui a porté les couleurs du réseau APP en animant un atelier sur la thématique « Posture active, clé de l'intégration dans un parcours de formation ». À cette occasion, les participants ont été directement mis en situation de suivre un parcours découverte pour en comprendre le fonctionnement et la dynamique pédagogique de la démarche.

IMPLICATION DANS DES COLLECTIFS

Association « Reconnaître »

« Reconnaître » - Open Recognition Alliance porte la branche francophone d'un réseau œuvrant à la construction d'une société apprenante fondée sur la reconnaissance des talents, des compétences et des aspirations des personnes.



Le premier Conseil d'Administration de « Reconnaître » - dont l'APapp est membre fondateur - s'est réuni le 23 janvier 2019 afin d'envisager les actions à mettre en œuvre pour cette année de lancement.

« Reconnaître » appuie officiellement la candidature « 100 % inclusion » APP pour apporter son regard expert sur la pratique alternative et innovante des badges numériques que l'expérimentation porte.

Collectif Bleu Blanc Zèbre

L'APapp et le collectif Bleu Blanc Zèbre **tiennent leurs réseaux respectifs informés des actualités de leur partenaire**. Le collectif BBZ a apporté son soutien officiel à la candidature « 100 % inclusion » du réseau pour accompagner le projet dans son volet identification des publics.



Agir Ensemble contre l'illettrisme

L'APapp est **membre du Comité consultatif** de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'illettrisme (ANLCI). L'agence a organisé du 8 au 15 septembre ses journées nationales d'action contre l'illettrisme (JNAI). Elle recense notamment sur son site internet les initiatives que chaque structure met en place pour l'occasion.

Via le futur président de l'ANLCI et sur le thème de la lutte contre l'illettrisme, **l'APapp a été sollicitée durant l'été pour contribuer au rapport commandé par la Ministre du Travail** dans le cadre de la mission illettrisme confiée à Christian Janin, ancien président du Copanef, et Yves Hinnekint, directeur d'Opcalia.



L'ANLCI a également répondu présent pour soutenir la candidature APP au PIC « 100 % inclusion » et contribuer à la réussite du projet qu'elle propose.

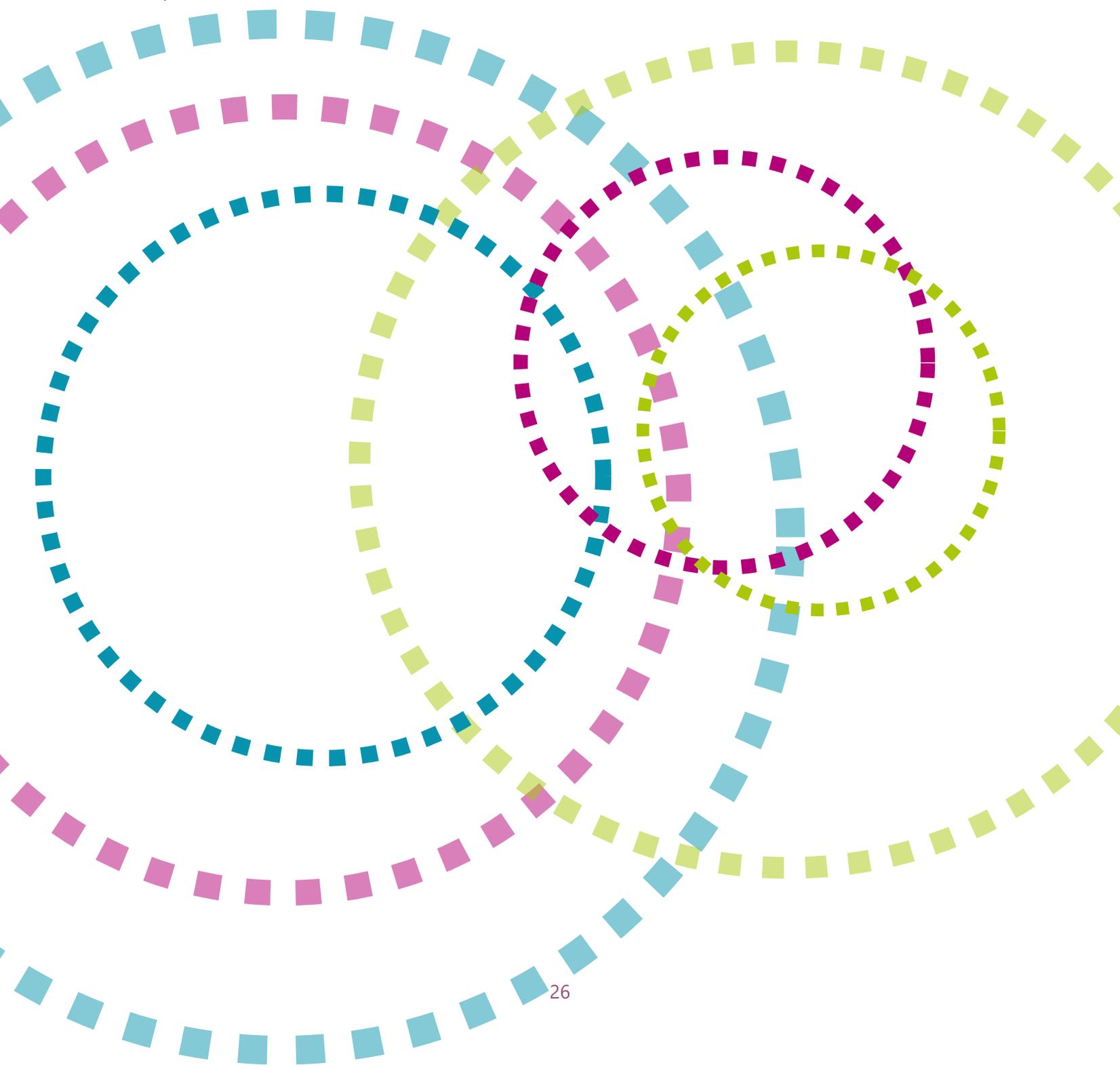
Le forum des acteurs de la formation digitale

Membre fondateur du FFFOD (Forum des acteurs de la formation digitale), l'APapp reste mobilisée dans ce collectif qui rassemble une grande diversité de professionnels partageant un intérêt pour l'innovation pédagogique au service des apprenants. À ce titre, il met à disposition des professionnels un ensemble de ressources sur la formation à l'ère du numérique.

L'APapp est notamment intervenue à l'occasion d'**une webconférence du FFFOD le 18 juin sur la thématique « AFEST & Multimodalité »**. L'occasion d'évoquer les nombreux projets du réseau et les expérimentations AFEST conduites par les APP de Dieppe et de Montbéliard.



L'APapp a assisté aux **16^{èmes} rencontres du FFFOD**, les 9 et 10 octobre à Dijon, sur le thème « L'AFEST, un atout pour la formation à distance et multimodalité ». À l'occasion de son intervention, Frédéric Aubretton, consultant AFEST, fondateur et dirigeant de ProSapiens, a notamment mentionné les APP comme des acteurs dont la démarche garantit leur capacité à proposer l'AFEST comme nouvelle modalité pédagogique en collaboration avec les entreprises.



LES TROIS TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

APP EN RÉSONANCE

ASSISES DU RÉSEAU

CNOS APP

APP EN RÉSONANCE 2019

Proposée à la fin du mois de mars, cette action collective rassemble pendant trois jours le réseau pour des manifestations qui donnent à voir l'action conduite par les organismes du réseau sous la bannière APP. L'édition 2019 d'APP en Résonance a porté sur deux thématiques : **la remobilisation des publics** et **l'Action de formation en situation de travail** (AFEST).

APP EN RÉSONANCE || 27, 28 et 29 mars 2019

3 jours de rencontres partout en France



Journée nationale de professionnalisation

L'APapp a organisé le vendredi 29 mars à la Maison des Associations de Solidarité (Paris 13) **une journée de professionnalisation** sur le thème : *L'AFEST, une nouvelle modalité pour se former en résonance avec les pratiques des APP.*

L'occasion de se mettre au point sur les éléments de définition, d'écouter les témoignages des APP ayant déjà expérimenté cette modalité pédagogique et surtout d'échanger et de débattre lors de cinq ateliers au format world café : *Les conditions de réussite des AFEST ; Quels outils pour appuyer la réflexivité en situation de travail ? Peut-on tout apprendre au travail ? Comment intégrer l'AFEST dans les pratiques APP ?* Ces questionnements ont été au cœur des échanges des 70 participants rassemblés lors de cette journée.

Deux APP précurseurs dans le déploiement des AFEST ont été associés à l'organisation de cette journée :

l'APP de Dieppe - FORJECNOR 2000 et le CFA-APP Pays de Montbéliard. Les axes de leur intervention :

- **Enrichir les parcours d'apprentissage** pour CFA-APP, Pays de Montbéliard en Bourgogne-Franche Comté, par **Christophe Straumann**, directeur eu CFA et **Aurélié Claerr**, responsable pédagogique et coordonnatrice de l'APP.
- **Mieux répondre aux besoins des entreprises** - l'expérience de FORJECNOR 2000 - APP de Dieppe et OPCALIA en Normandie, par **Sylvain Rousseau**, formateur et chargé de développement chez FORJECNOR 2000 et **Karelle Baranger**, responsable projets et innovation chez OPCALIA Normandie.

Les témoignages ont permis de mettre en valeur les points de convergence entre la démarche APP et l'AFEST, particulièrement avec le projet *Apprenant Agile* (pratique réflexive, entrée par les situations et évaluation par les preuves).

Sont également intervenus lors de cette journée : **Stéphane Rémy**, sous-directeur des politiques de formation et du contrôle de la DGEFP, et **Béatrice Delay**, cheffe de projet « Évaluations - Études qualitatives » direction Observation/Évaluations à France compétences afin de présenter aux participants le cadre réglementaire, le

contexte d'émergence de l'AFEST ainsi que les enseignements de l'expérimentation nationale lancée début 2016 avec 10 OPCA et 50 petites et moyennes entreprises - pilotée par la DGEFP et les partenaires sociaux (Copanef, FPSPP), avec le soutien du Cnefop. **Jean Vanderspelden**, consultant spécialisé dans la formation multimodale des adultes et compagnon de route des APP, a évoqué les contours de cette nouvelle modalité basée sur une approche collective et opérationnelle.

Selon le sondage réalisé en fin de journée, la grande majorité des participants était venue afin d'approfondir leurs connaissances de l'AFEST et les possibilités de mise en œuvre (57%) et échanger autour des expérimentations (26%). 83% des participants estiment ces objectifs complètement atteints, 17% partiellement.

Des journées régionales en Hauts-de-France et en Occitanie

Les APP de la région Hauts-de-France ont été accueillis le mercredi 27 mars à l'APP d'Anzin pour une journée réunissant équipes pédagogiques et apprenants autour de la thématique *Comment les jeunes vivent-ils leur parcours de formation ?* L'occasion d'échanger lors de six tables-rondes aux problématiques variées : joindre les jeunes invisibles, formation idéale, se former par soi-même ou encore le numérique au quotidien.

Le même jour, les APP d'Occitanie se sont réunis à Sète pour une journée portant sur l'accessibilité : *Comment aller vers les publics éloignés de la formation et de l'emploi et comment les mobiliser ?* Après une table-ronde animée par **Laurence Martin**, les participants se sont réunis en ateliers pour recenser et présenter leurs projets en lien avec la thématique de la journée. Tout au long de l'évènement, **François Sarfati**, professeur de sociologie à l'Université d'Évry-Paris-Saclay a assumé le rôle de « grand témoin » pour rendre compte des échanges.

Des initiatives locales partout en France parmi lesquelles...

L'APP de Hem a participé au salon "The Walking Jeunes" de Roubaix et au Forum de l'Insertion Professionnelle et Sociale de Tourcoing pour présenter la démarche APP les 27 et 28 mars.

Bolbec et Lillebonne ont fait équipe, les deux APP normands ont organisé le 27 mars à la Maison des compétences de Lillebonne une matinée pour présenter la démarche APP. L'après-midi, les APP en ont profité pour organiser leurs COTEDECO - comités territoriaux de développement et de coopération.

Apprendre autrement à Rouen, l'APP de Rouen Rive Droite a organisé le 29 mars une journée à destination de ses apprenants et partenaires pour échanger autour de l'acte d'apprendre.

Toulon en comité, l'équipe de Toulon a organisé le 28 mars son Comité territorial de développement et de coopération.

Barbezieux sur les routes, le Famili'Bus était de sortie à Baignes-Sainte-Radegonde pour proposer aux habitants de la commune des services en lien avec la formation, la santé, le numérique, l'aide administrative et la famille. L'APP de Barbezieux-Saint-Hilaire co-porte le projet avec diverses associations du Barbezilien pour rendre leurs services accessibles à tous.

Trois ateliers à Héricourt, l'APP de Héricourt a présenté des dispositifs d'accompagnement de bénéficiaires du RSE par le moyen d'ateliers à destination de partenaires : L'appétence à la formation, Français langue étrangère et illettrisme et Acquisition des prérequis : socles de compétences et professionnel.

Rendez-vous à Arras, l'APP d'Arras était ouvert à tous le 28 mars pour des rendez-vous d'information sur la formation et le compte personnel de formation ainsi que pour des sessions d'animations en radio et web-TV et en réalité virtuelle dans son studio !

Journée langue française à Cognac, l'équipe de Cognac a proposé le 20 mars une animation ludique à l'occasion de journées portes ouvertes à l'APP. Au programme : jeu, quiz, vidéo pour un public d'apprenants, d'entreprises, de prescripteurs et partenaires associatifs.

Portes ouvertes à Six-Fours-les-Plages, le 28 mars, l'APP de Six-Fours-les-Plages a ouvert ses portes aux personnes éloignées de la formation en proposant des ateliers d'une heure pour se former sur ordinateur et smartphone, pour se renseigner sur les formations et se tester sur quelques-unes des formations proposées par l'APP.

DIXIÈMES ASSISES DU RESEAU APP

Les Assises nationales APP 2019 se sont déroulées les 13 et 14 juin à Dijon et ont réuni 105 professionnel-le-s du réseau pour leur dixième édition.

La première matinée des Assises a été consacrée comme chaque année à la **présentation des actualités et des projets du réseau**. Un focus a notamment été fait sur la question du décret qualité, sur le maillage territorial et la communication, sur CléA et CléA numérique, sur les projets 100% inclusion, Art-Connection et *Apprenant Agile*.

Alexandre Ginoyer, président du Comité mondial pour les apprentissages tout au long de la vie, est intervenu pour présenter le partenariat avec l'APapp dans le cadre du plaidoyer pour l'accès de tous aux compétences clés.

L'après-midi était consacrée à des **témoignages d'apprenant-e-s, de formateur-trice-s et de responsables d'APP engagés dans le projet *Apprenant Agile*** de manière à mettre en avant les impacts des expérimentations à tous les niveaux.

Une exposition de centaines de ressources pédagogiques créées par les formateur-trice-s agiles a été organisée pour l'occasion. **Le sociologue François Sarfati a joué le rôle de grand témoin** et a livré - avec beaucoup d'esprit - les réflexions que la journée avait suscité chez lui.

Le deuxième jour était placé sous le signe des institutions puisqu'une **table ronde** réunissait **Philippe Debruyne**, président de Certif'Pro, **Stéphane Lardy**, directeur général de France Compétences, **Carine Seiler**, conseillère spéciale au Haut-Commissariat à la transformation des compétences et **Stéphane Rémy**, adjoint au sous-directeur Politiques de formation et du contrôle à la DGEFP. **David Margueritte**, président de la commission Emploi, formation professionnelles et apprentissage de Régions de France, avait également préparé une intervention vidéo pour l'occasion.

Ces débats avaient été contextualisés plus tôt dans la matinée par un exposé de **Jean-Marie Luttringer**, expert en droit de la formation, sur la réforme ; exposé qu'il avait conclu en prédisant un "bel avenir" aux APP.

Stéphane Rémy a profité de sa venue pour apporter une bonne nouvelle au réseau : **le renouvellement de la convention DGEFP-APapp**, actant de la reconnaissance officielle par l'acteur public de la qualité des services apportés par le réseau aux personnes les plus fragiles. Cette convention officialise également le retour de la DGEFP parmi les membres de le CNL.

Quatre ateliers ont clos la journée sur les thématiques suivantes : l'AFEST ; les futurs badges numériques APP ; la certification *Apprenant Agile* ; CléA numérique en APP.

LE COMITE NATIONAL D'ORIENTATION ET DE SUIVI

Troisième temps fort de l'année pour le réseau, le CNOS est traditionnellement organisé en novembre. Cette année a fait office d'exception puisque ce comité national qui réunit le réseau et les partenaires ne s'est pas réuni sur l'année 2019 mais a été reporté début 2020. Cette décision de report a été prise en lien avec le Bureau de l'APapp, les trois derniers mois de l'APapp ayant été particulièrement denses, concentrés sur trois dossiers à fort enjeu avec des échéances serrées : la candidature 100 % inclusion, la demande de reconnaissance de l'APapp comme instance de labellisation Qualiopi et l'habilitation CléA numérique – avec des retours attendus des institutions sur ces dossiers fixés avant les congés de Noël.

LA PROFESSIONNALISATION

UN ENJEU ESSENTIEL

La professionnalisation des acteurs du réseau est une des missions principales de l'APapp.

La démarche pédagogique APP, sa finalité et son efficacité étant directement liées au collectif de professionnels qui la mettent en acte. La démarche pédagogique APP ne peut pas se décrire comme une simple ingénierie d'individualisation de la formation. **Elle est le fruit d'une dynamique complexe dont les forces vives sont les professionnels APP.**

En ce sens, l'APapp a notamment pour missions :

- d'identifier et valoriser l'expertise du réseau ;
- de disposer d'outils permettant d'améliorer les transmissions des pratiques et savoir-faire ;
- de professionnaliser le réseau dans un contexte de mutation des métiers de la formation.

LA FORMATION EN 2019

L'APapp a formé un nombre record de professionnels, **490 dont 473 du réseau APP pour un total de 6.784,5 heures-stagiaires**. Ce chiffre s'explique par le lancement de deux grandes campagnes de professionnalisation : la première avec **dix promotions de formation-action Apprenant Agile**, la seconde avec l'animation de **vingt-trois sessions de CléA numérique** pour l'habilitation des évaluateurs APP.

Les différentes thématiques

Formations aux repères fondamentaux de la démarche APP

- Être formateur, formatrice en APP : démarche créative, posture facilitatrice : **3 sessions**
- Nouveaux(elles) coordonnateurs(trices) APP : **2 sessions**
- Apprendre à apprendre : le plaisir de mieux apprendre : **3 sessions**

Formations thématiques

- Formation-action *Apprenant Agile* (CCE) : **lancement de 10 promos**
- L'usage du numérique en formation : sur demande : **1 session**

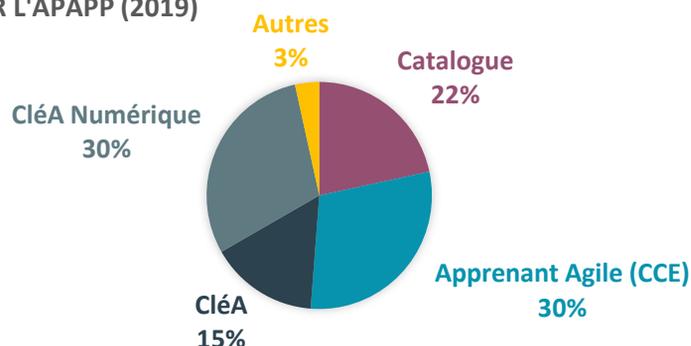
Formations CléA

- Évaluateur, évaluatrice CléA en APP : **9 sessions**
- Évaluateur, évaluatrice CléA Numérique en APP : **23 sessions**

Autres (hors réseau APP)

- Constituer le module d'intégration des apprenants sur la base des sept piliers de l'autoformation accompagnée : **commande d'une formation-action de 7 jours**
- Former pour apprendre autrement : **1 session**

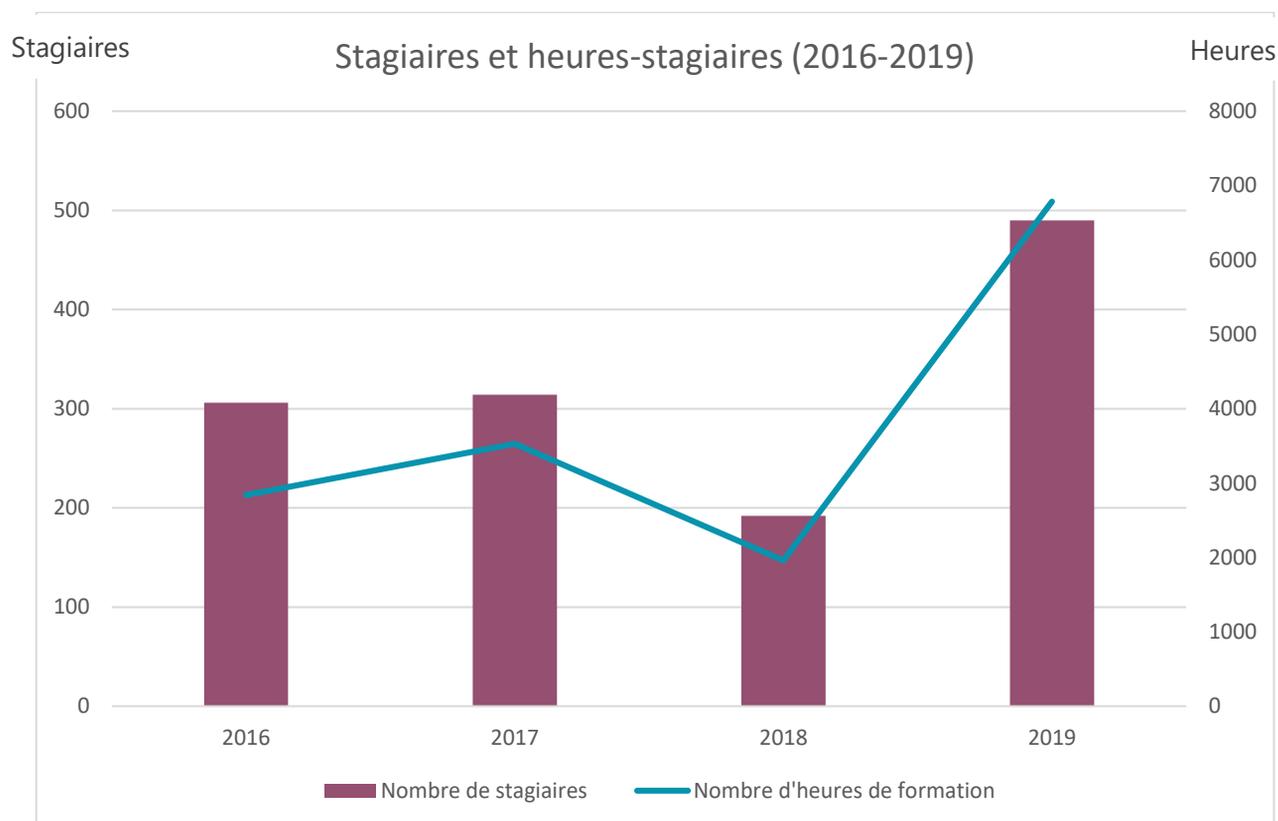
FORMATIONS DISPENSÉES PAR L'APAPP (2019)



Les formateur-ric-e-s APP intervenues en 2019 pour l'APapp :

- Yamina Bouayad Agha, coordonnatrice à l'APP de Sète, Centre de formation de la ville de Sète
- Myrna Jacquin, formatrice à l'APP de Mulhouse, ARFP
- Frédéric Ochsenbein, formateur à l'APP de Strasbourg Sud, GIPFI
- Isabelle Salvi, chargée de projet et d'ingénierie à l'APapp – cheffe de projet *Apprenant Agile*
- Chantal Seveno, chargée de mission et d'ingénierie à l'APapp
- Nahissa Uk, chargée de projet et d'ingénierie pédagogique à l'APapp – cheffe de projet CléA

LA FORMATION EN CHIFFRES CES QUATRE DERNIERES ANNEES





LE RÉSEAU DES APP EN CHIFFRES

Né au milieu des années 80, le réseau a formé jusqu'à aujourd'hui plus de 3 millions de personnes dans l'ensemble de la France.

Les chiffres présentés ci-après sont issus de la plateforme de saisie des données statistiques APP. Chaque organisme labellisé APP doit saisir mensuellement des données permettant de mesurer et d'évaluer l'activité APP au sein de son organisme de formation.

MODIFICATIONS DES STATISTIQUES APP

Le réseau APP se distingue par son attachement à des saisies mensuelles de données concernant les publics accueillis. Agrégées, ces données permettent la mise en place de statistiques permettant de qualifier l'activité APP à l'échelle d'une ville, d'une région ou de l'ensemble du territoire. Elles permettent de **mieux identifier qui sont les personnes accueillies et formées dans les APP**, quels sont **leurs projets** et comment ces données évoluent pendant et à la suite de leur formation. Elles permettent aussi de comprendre la place des différentes modalités pédagogiques, des disciplines et des financements pour chaque site labellisé.

L'APapp a travaillé sur le second semestre 2019 pour proposer, au 1^{er} janvier 2020, une mise à jour des tableaux statistiques.

La première raison de cette mise à jour est l'**adoption du cadre européen des certifications** (CEC) comme mesure du niveau des apprenants entrés en formation. Le nouveau tableau possède désormais sept catégories au lieu de six, la septième étant destinée à la saisie des publics n'ayant pas le niveau 1 du CEC.

La seconde raison est le retour à une saisie unique annuelle des statistiques de suivi des apprenants après la fin de leur formation. Ont également été ajoutés un zoom sur les évaluations CléA numérique, le statut de « travailleur indépendant », et enfin la prise en compte des ateliers de pratique réflexive dans les modes pédagogiques de l'APP.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2019

Le réseau

117 APP en France métropolitaine et DROM

Plus de **33 000** personnes ont été accueillies, positionnées et/ou orientées en APP.

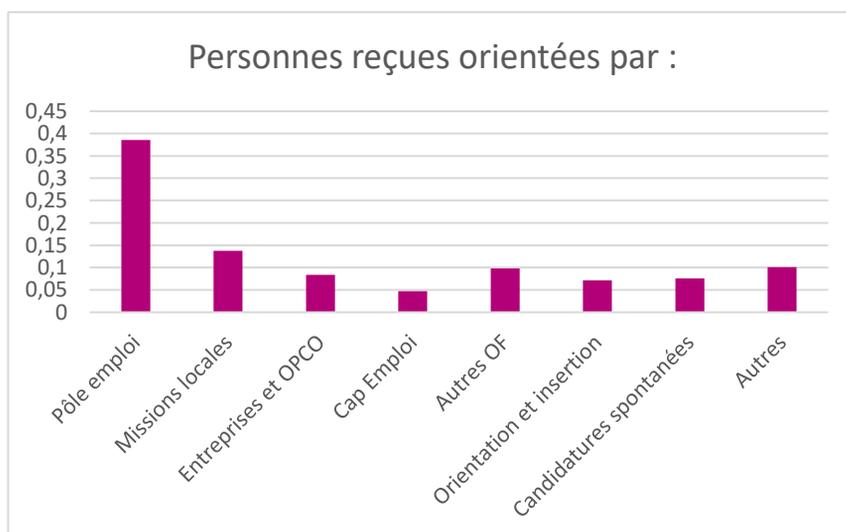
29 413 personnes ont intégré un parcours de formation.

Cela représente près de **3 217 000** heures de formation.

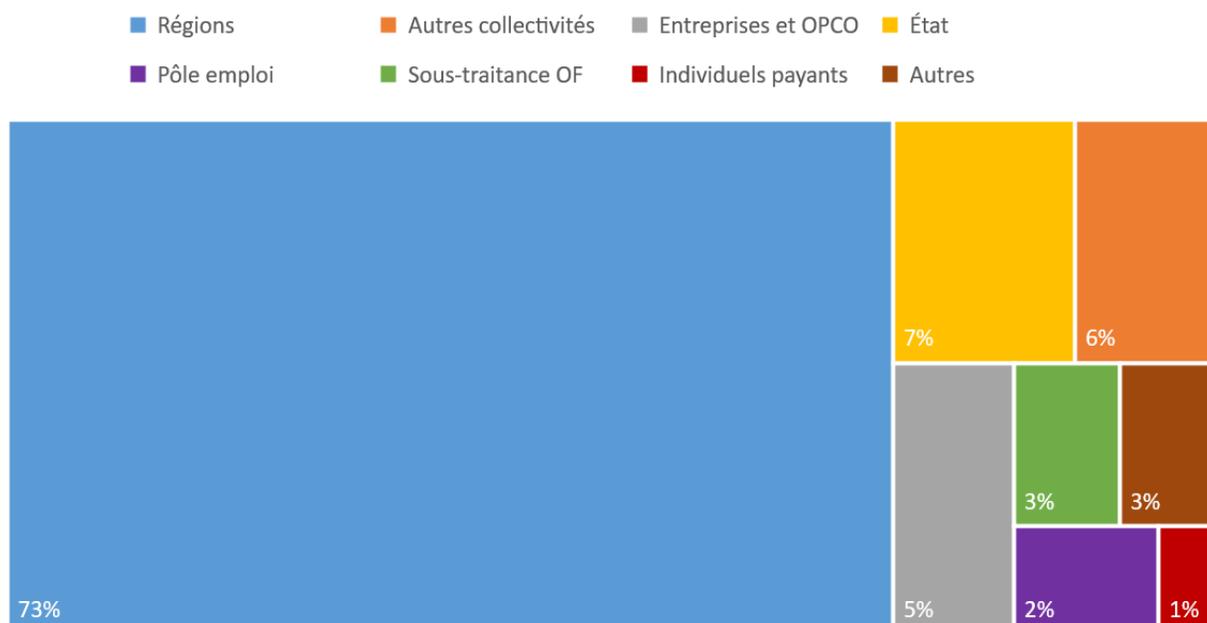


Les chiffres de l'année 2019 témoignent d'une **légère hausse du nombre d'apprenants** accompagnés par le réseau par rapport à 2018 (+2,9%). Le nombre d'heures de formation est quant à lui en forte augmentation (+19%).

Plus d'un tiers des apprenants reçus sont orientés vers les APP par Pôle emploi.



Pluralité des financements :



Les parcours de formation APP sont financés en grande majorité (73%) par les Conseils Régionaux. Un chiffre en hausse (+4pts) par rapport à 2018.

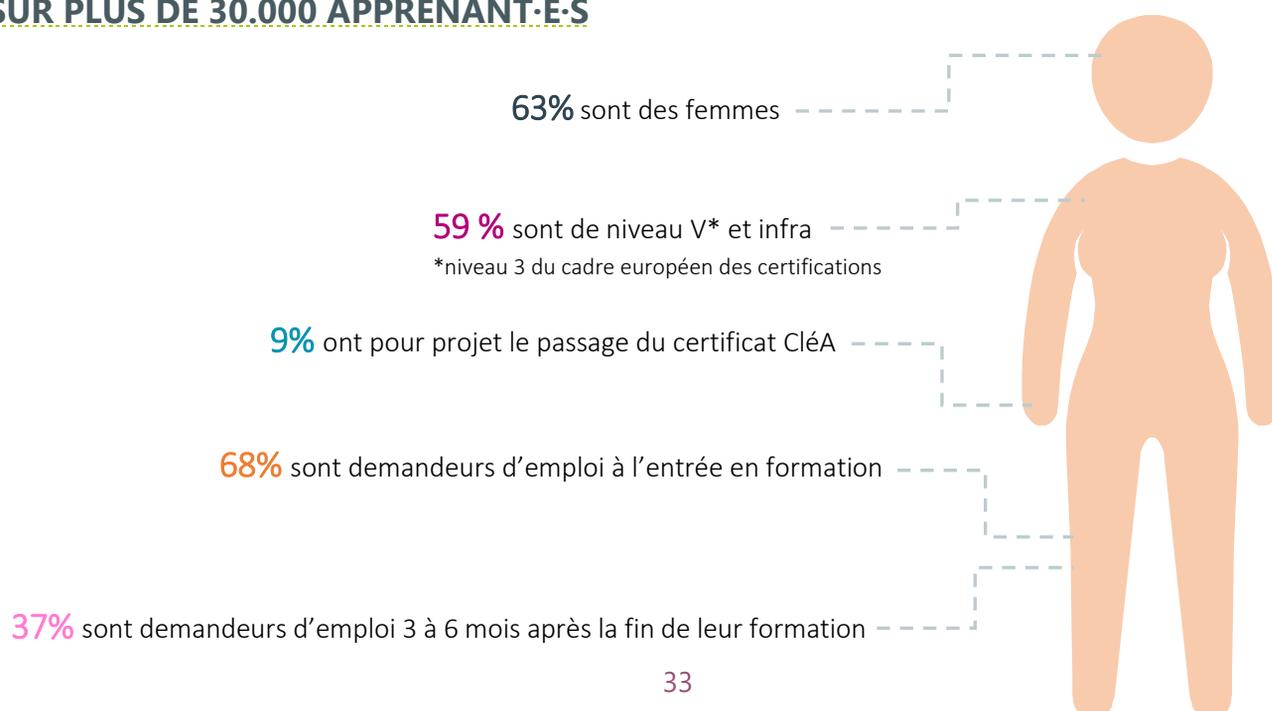
88% des personnes accueillies sont entrées en formation à la suite d'un premier entretien contre 85% en 2018, après une diminution de 5pts entre 2017 et 2018. Cela vient nuancer le constat fait fin 2018 de difficultés grandissantes à trouver un financement pour chaque personne exprimant une demande de formation.



À son arrivée en APP, un apprenant sur onze avait pour objectif principal le passage du certificat CléA, ce qui témoigne de l'intérêt porté par le public APP pour le dispositif. C'est moins qu'en 2018 (un apprenant sur huit), conséquence du coup d'arrêt des financements au premier semestre 2019 (voir pp. 13-15). Il est à noter que des apprenants ayant un objectif principal différent profitent également de leur parcours en APP pour effectuer une évaluation CléA.

Les salariés représentent une part décroissante des apprenants en APP : 11,4% des personnes formées contre 14,3% en 2018 et 15,7% en 2017. La diversification des financements reste à ce jour un des objectifs affichés du réseau APP, au vu de la très grande part qu'occupe le financement public, essentiellement par le biais des régions.

SUR PLUS DE 30.000 APPRENANT·E·S





APAPP – Association pour la Promotion du label APP

SIRET : 499 088 060 000 45 – N° organisme de formation : 23 76 04744 76

Siège social : 3 rue Coq Héron, 75001 Paris

01.40.39.70.18 – contact@app-reseau.eu

www.app-reseau.eu